



# GÉOGRAPHIE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## 1. ATLAS

SEPTEMBRE 2017



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# **Géographie de la fonction publique territoriale :**

## **1. Atlas**

Septembre 2017

Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences  
de la fonction publique territoriale



Ce travail a été réalisé par Arthur Babelon, Jérôme Broquet et Alexandre Flourey, chefs de projet statistique, sous la direction de Mohamed Amine, responsable de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

## Sommaire

Présentation de l'étude .....	5
A. Distribution géographique des effectifs territoriaux.....	6
1. par région administrative .....	6
2. par département .....	7
3. Evolution des effectifs entre 2010 et 2013 par région.....	8
B. Taux d'administration territoriale.....	10
1. par région .....	10
2. par département .....	11
3. par intercommunalité.....	14
4. par zone d'emploi.....	15
5. par bassin de vie .....	17

6. par aire urbaine .....	18
C. Caractéristiques socio professionnelles.....	21
1. Taux de féminisation .....	21
2. Les catégories hiérarchiques .....	23
3. Les statuts.....	26
4. Les filières d'emplois .....	28
5. Les types d'employeurs .....	33
6. Taille des employeurs .....	39
Methodologie.....	41
Liste des cartes, des tableaux et des graphiques.....	45

## Présentation de l'étude

Les territoires de France métropolitaine et des DOM sont, de par leur diversité et leurs histoires, très différents les uns des autres et ont des caractéristiques très différentes d'une région à l'autre.

La libre administration des collectivités et de leurs établissements publics territoriaux, fait que chaque territoire peut avoir des spécificités et que la gestion locale n'est pas homogène dans toutes les régions.

Le contexte territorial, en pleine mutation, a été marqué par la mise en place de plusieurs lois :

- la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- la loi relative à la délimitation des régions promulguée le 16 janvier 2015 ;
- la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM.

A ce contexte législatif, s'ajoute entre autre la réalité démographique avec les nombreux départs à la retraite auxquels les collectivités et les établissements publics territoriaux vont devoir faire face, ce qui entraîne, notamment, de forts questionnements sur la mutualisation et le développement des démarches de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences dans la FPT.

C'est dans ce cadre que l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT se propose de réaliser un atlas de la fonction publique territoriale qui présente une cartographie des effectifs et des caractéristiques de l'emploi territorial au 31 décembre 2013.

Les cartes, outils de visualisation, permettent ainsi de visualiser les similitudes et différences territoriales et de procéder aisément à des comparaisons entre territoires.

Les cartes se révèlent aussi être des outils de réflexion, d'analyse, d'aide à la décision pour la mise en place notamment de politiques et de stratégies d'actions en matière d'emploi et de formation.

Les sources utilisées pour cet atlas sont issues du système d'information sur les agent.e.s des services publics (SIASP) au 31 décembre 2013 et d'autres données de l'INSEE, notamment celle du recensement de la population en 2013 (RP 2013).

En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude. Les effectifs du CNFPT ne sont pas non plus pris en compte du fait de leur entière localisation à Paris.

### **Avertissement : corrélation ne veut pas toujours dire causalité**

Dans cet Atlas, les données de la fonction publique territoriale sont croisées avec d'autres données socio-économiques afin de comparer et mettre en lien certaines informations (ex : évolution de l'emploi territorial et évolution de l'emploi global).

**Il est toutefois important de rappeler qu'une corrélation établie entre deux informations ne justifie pas pour autant d'attribuer une relation de cause à effet entre elles.**



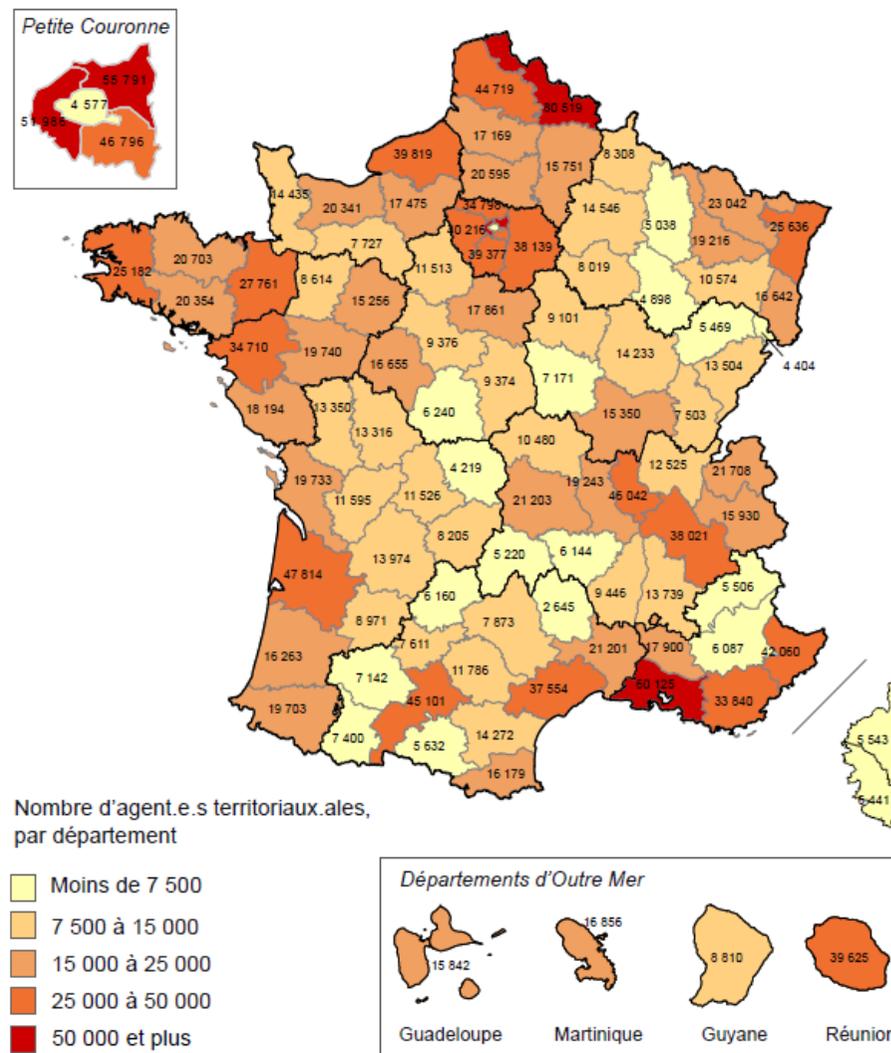
Carte 2. Nombre d'agent.e.s\* territoriaux.ales par département au 31 décembre 2013

## 2. Par département

Comme au niveau régional, les départements les plus peuplés sont les départements qui concentrent le plus d'agent.e.s territoriaux.ales.

En effet, les départements du Nord, des Bouches-du-Rhône, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis font partis des territoires où la population est la plus importante.

De même, la Lozère et la Creuse sont les départements où la population et les effectifs territoriaux sont les plus faibles. Cette carte est très proche de celle de la population par département. On retrouve même « la diagonale du vide », qui est une large bande du territoire français allant de la Meuse aux Landes où les densités de population sont très faibles par rapport au reste de la France.



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes) / Les effectifs des conseils régionaux ont été répartis par département au prorata du nombre d'habitants  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, février 2016

### 3. Evolution des effectifs entre 2010 et 2013 par région

Les effectifs des territoriaux.ales ont augmenté de 4,1 % entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2013.

Seule la Martinique voit son nombre d'agent.e.s diminuer sur cette période.

Durant cette période, les effectifs de la Réunion et de la Guyane sont ceux ayant le plus fortement augmenté, respectivement, de 13,2 % et de 10,6 %.

L'augmentation des effectifs est la moins importante dans les régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté.

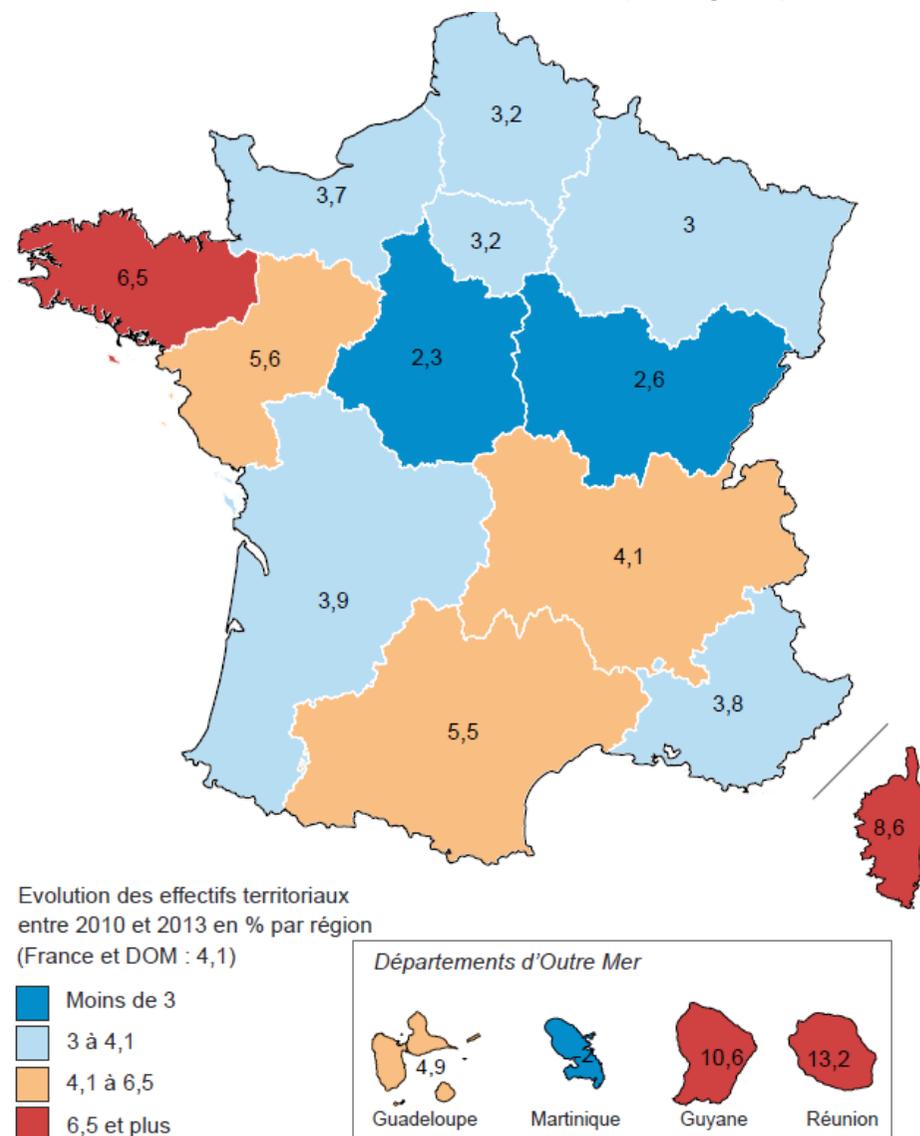
Par ailleurs, on observe sur cette période un lien\* (voir **graphique 1**) entre l'évolution de l'emploi global tout secteur économique et social confondu, qui a progressé de 1,3 % en France, et celui de l'emploi dans la fonction publique territoriale.

En effet, certaines régions dont l'emploi territorial a peu augmenté, voire diminué ont connu une évolution semblable sur l'ensemble de l'emploi. C'est le cas de la Martinique ((FPT -2 % / Ensemble : -1,8 %), des régions Bourgogne Franche-Comté (FPT: 2,6 % / Ensemble : -0,7 %) et Centre-Val-de-Loire (FPT: 2,38 % / Ensemble : -0,2 %).

On peut observer l'effet inverse dans les régions où l'évolution de l'emploi territorial a été dynamique. Nous retrouvons ici la Guyane (FPT: 10,6 % / Ensemble : 6,1 %), la Réunion (FPT: 13,2 % / Ensemble : 6,1 %), ou encore la Corse (FPT 8,7 % / Ensemble : 5,4 %).

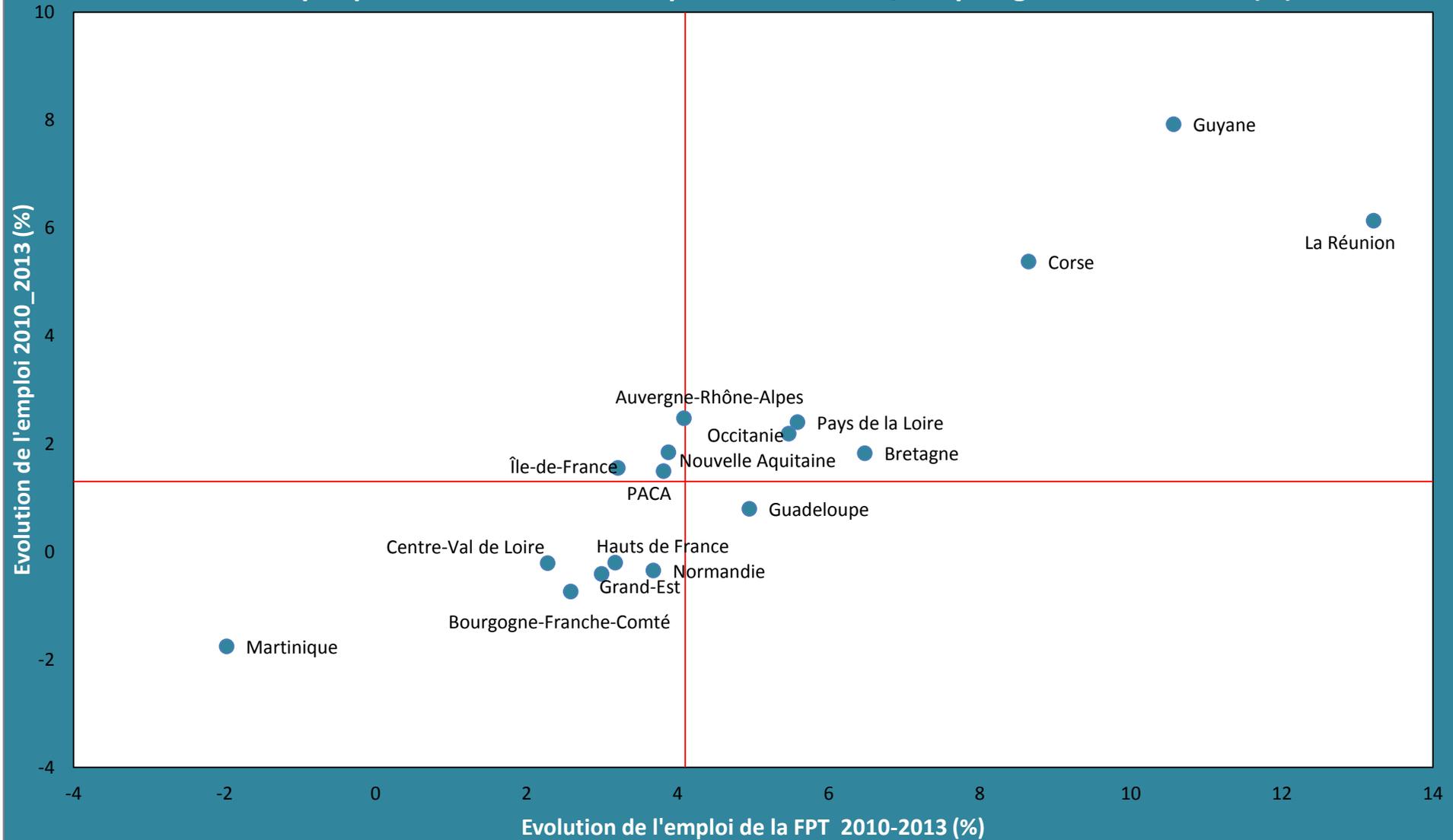
\*Avertissement méthodologique p5.

Carte 3. Évolution des effectifs\* territoriaux par région (2010/2013)



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2010 et 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Graphique 1. Évolution de l'emploi dans la FPT / Emploi global 2010-2013 (%)



Source : Données SIASP 2013 / Insee Estimation d'emploi

NB : les lignes rouges verticales et horizontales représentent les moyennes nationales.

Note de lecture : Entre 2010 et 2013, la Guyane a vu son emploi territorial augmenté de 10,6 % et son emploi global tout secteur confondu de 7,9%.

## Carte 4. Taux d'administration territoriale au 31 décembre 2013

Nombre d'agent.e.s\* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s

### B. Taux d'administration territoriale

Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent.e.s territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble.

#### 1. Par région

Le taux d'administration territoriale en France (hors Mayotte) est de 30,3 agent.e.s territoriaux.ales\*\* pour 1 000 habitant.e.s.

Le taux d'administration le plus bas se situe dans la région Grand-Est.

Ce taux augmente à mesure que l'on descend dans les régions du Sud. On observe qu'il est le plus important dans les DOM et en Corse.

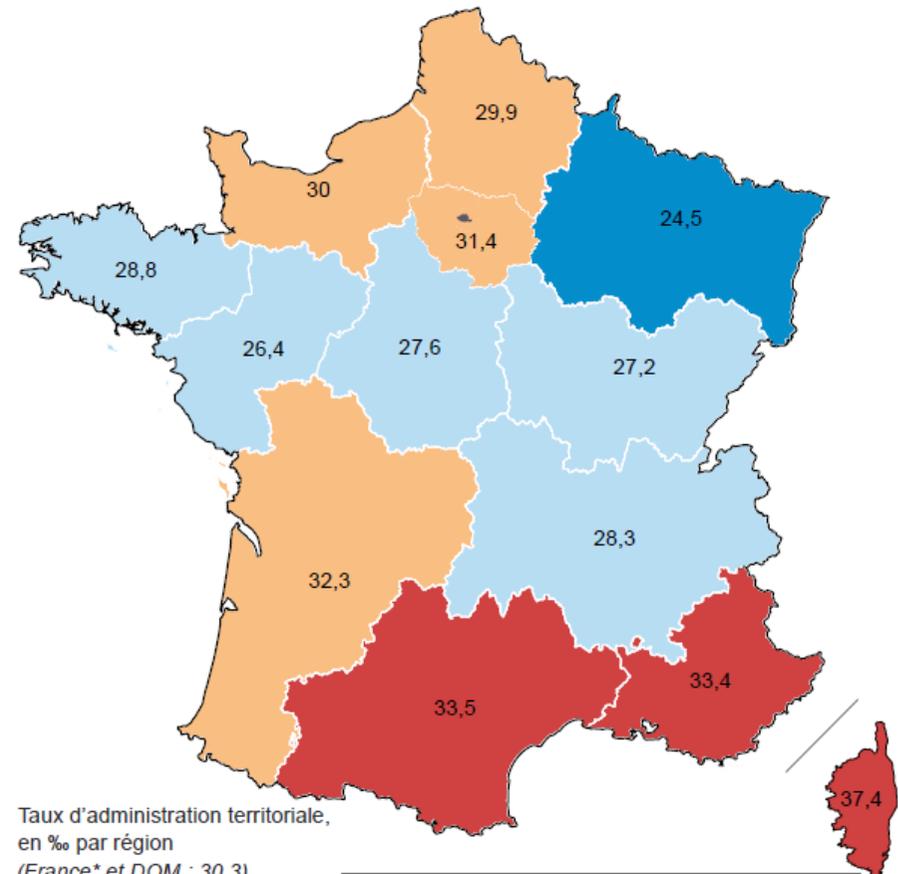
Par ailleurs, les régions dont le taux d'administration territoriale est élevé ont pour une partie d'entre elles un taux de chômage important et inversement pour les régions où le taux d'administration est plus faible\* (voir **graphique 2**).

En effet, les DOM, dont le taux d'administration est élevé se caractérisent également par un fort taux de chômage compris entre 19,4 % (Martinique) et 26,8 % (Réunion). En métropole, les régions PACA et Occitanie ont des taux de chômage respectifs de 11,4 % et 11,9 % et ont des taux d'administration supérieurs à 33 %.

En revanche, les Pays de la Loire et l'Île-de-France ont un taux de chômage relativement bas, tous deux 8,7 %, et un taux d'administration inférieur à 27 %.

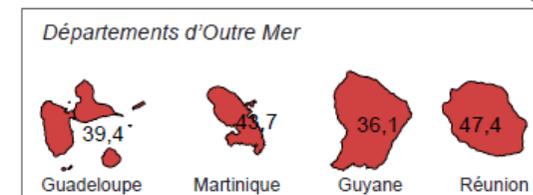
\*Avertissement méthodologique p5.

\*\* Attention : Cette année, la méthode de calcul du taux d'administration territoriale a été revue et améliorée pour mieux tenir compte du cas de Paris, en excluant la population parisienne au niveau du dénominateur



Taux d'administration territoriale, en ‰ par région (France\* et DOM : 30,3)

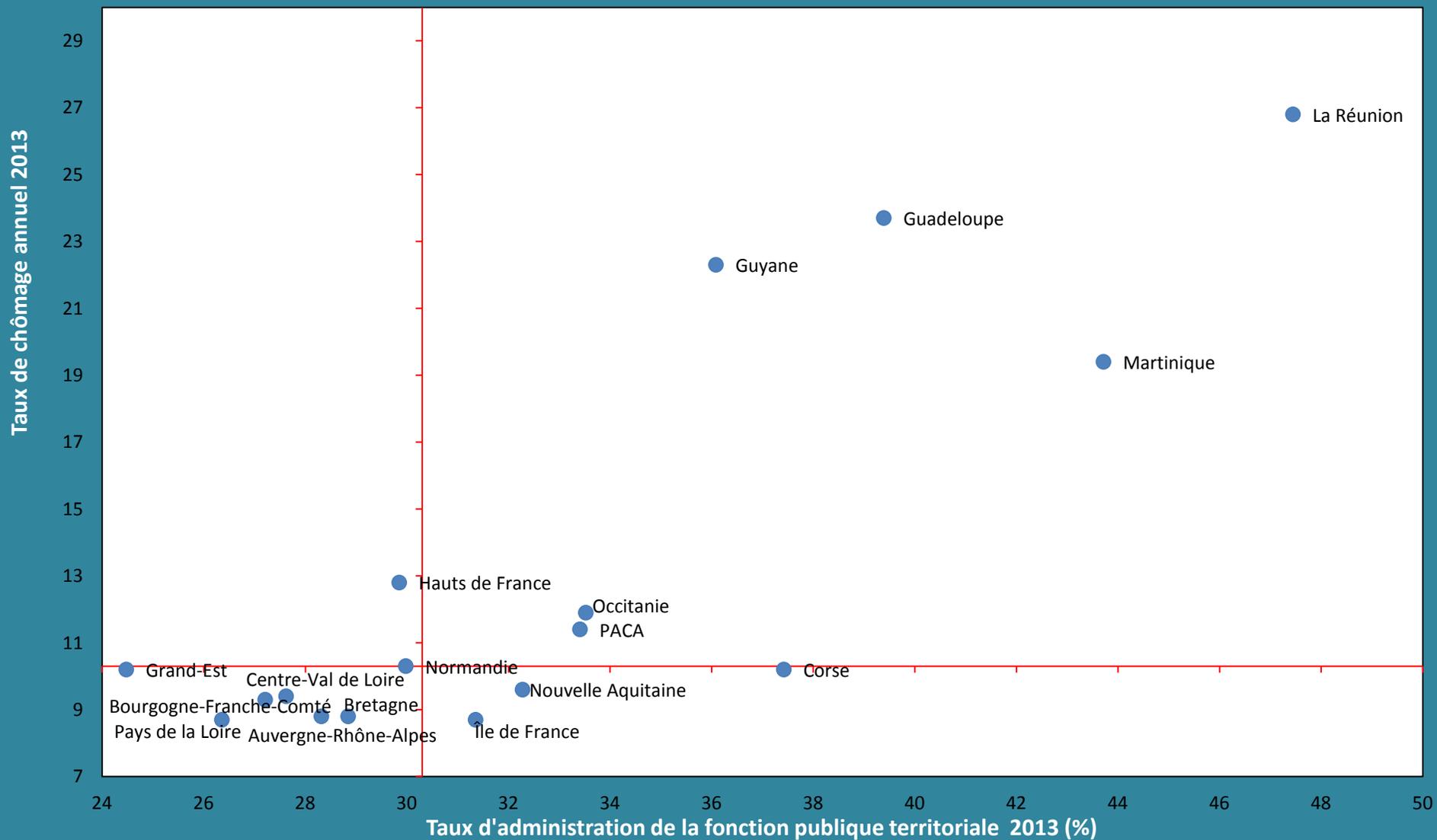
- Moins de 26,2
- 26,2 à 29,3
- 29,3 à 32,5
- 32,5 et plus
- Ville de Paris non prise en compte



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes). Les classes de cette carte ont été construites à partir de la moyenne et de l'écart-type. Plus la couleur de la région est froide et plus le taux est inférieur à la moyenne nationale, et inversement pour les couleurs chaudes.

Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, février 2016

## Graphique 2. Taux d'administration de la fonction publique territoriale (‰)/ taux de chômage annuel (emploi global) en 2013



Source : Données SIASP 2013 / Insee Taux de chômage localisé (moyenne annuelle)

NB : les lignes rouges verticales et horizontales représentent les moyennes nationales.

Note de lecture : En 2013, la région Hauts de France a un taux d'administration territoriale de 30,3 agent.e.s pour 1 000 habitant.e.s et un taux de chômage de 12,8 %. Concernant les DOM, les données du chômage sont de 2014.

## Carte 5. Taux d'administration territoriale au 31 décembre 2013 Nombre d'agent.e.s\* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s

Comme au niveau régional, on observe que le nombre de départements ayant un taux d'administration plutôt au-dessus de la moyenne nationale est plus important dans le Sud. Au Nord, seuls les départements de la petite couronne et le département des Côtes-d'Armor en Bretagne ont des taux d'administration élevés (supérieurs à 32,1 ‰).

Les départements ayant un taux d'administration plutôt en-dessous de la moyenne nationale sont plus fréquents dans la partie Nord-Est de la France. C'est aussi le cas des départements du Maine et Loire et de la Loire-Atlantique dans les Pays de la Loire.

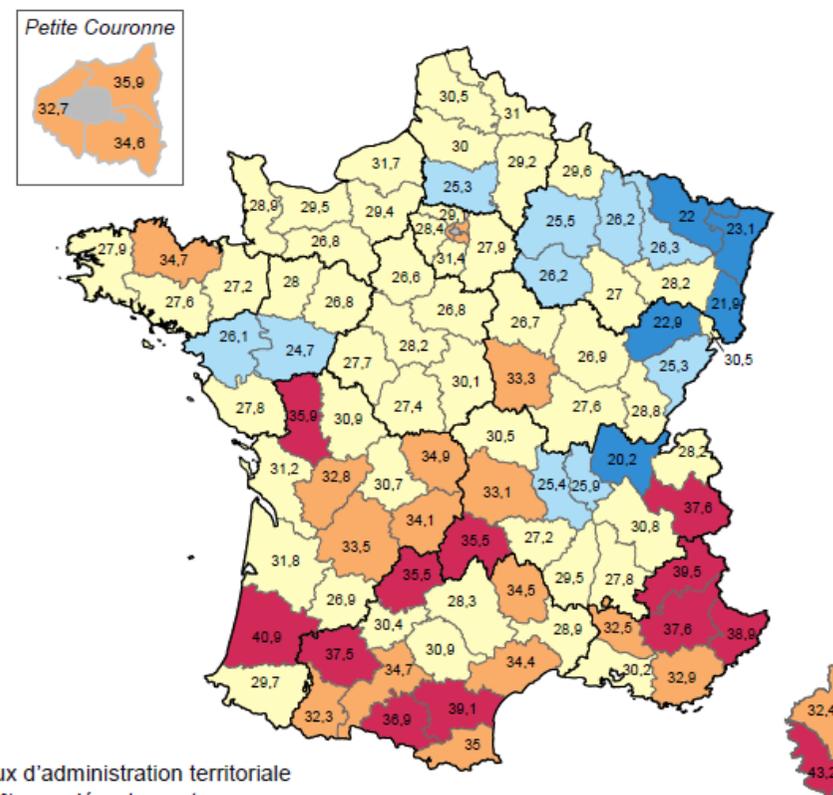
La répartition des départements français selon le taux d'administration territoriale et le taux de chômage indique que les territoires au taux d'administration territoriale élevés sont surreprésentés (45% contre 34%) parmi les départements où le chômage est supérieur ou égal à la moyenne nationale. On observe l'effet inverse dans les territoires où le taux d'administration est relativement faible (11% contre 16%).

**Tableau 1. Répartition des départements selon le taux d'administration territoriale en 2013 et le taux de chômage (DOM 2014)**

Taux d'administration territoriale en ‰ en 2013	Ensemble des départements	Taux de chômage annuel 2013	
		Inférieur à la moyenne (10,3 ‰)	Supérieur ou égale à la moyenne (10,3 ‰)
inférieur à 26,5 ‰	16%	19%	11%
Moyen	50%	53%	45%
Supérieur à 32,1 ‰	34%	27%	45%
<b>Total</b>	100 (100%)	62 (100%)	38 (100%)

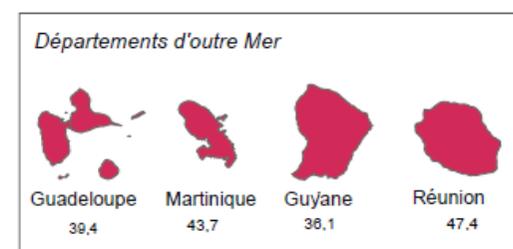
Source : Données SIASP 2013

Note de lecture : 19 % des départements dont le taux de chômage est inférieur à la moyenne ont un taux d'administration relativement faible.



Taux d'administration territoriale en ‰ par département (France et DOM : 30,3)

- Moins de 23,6
- 23,6 à 26,5
- 26,5 à 32,1
- 32,1 à 35,0
- 35,0 et plus



Source : INSEE, Données SIASP 2013

CNFPT, Observatoire de la FPT, février 2016

\* Nombre de postes non annexes (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes) /

Les effectifs des conseils régionaux ont été répartis par département au prorata du nombre d'habitants

Les classes de cette carte ont été construites à partir de la moyenne et de l'écart-type.

Plus la couleur du département est froide et plus le taux est inférieur à la moyenne nationale, et inversement pour les couleurs chaudes. Les départements en jaune sont proche de la moyenne.

**Carte 6. Fonction publique la plus représentée par département au 31 décembre 2013**

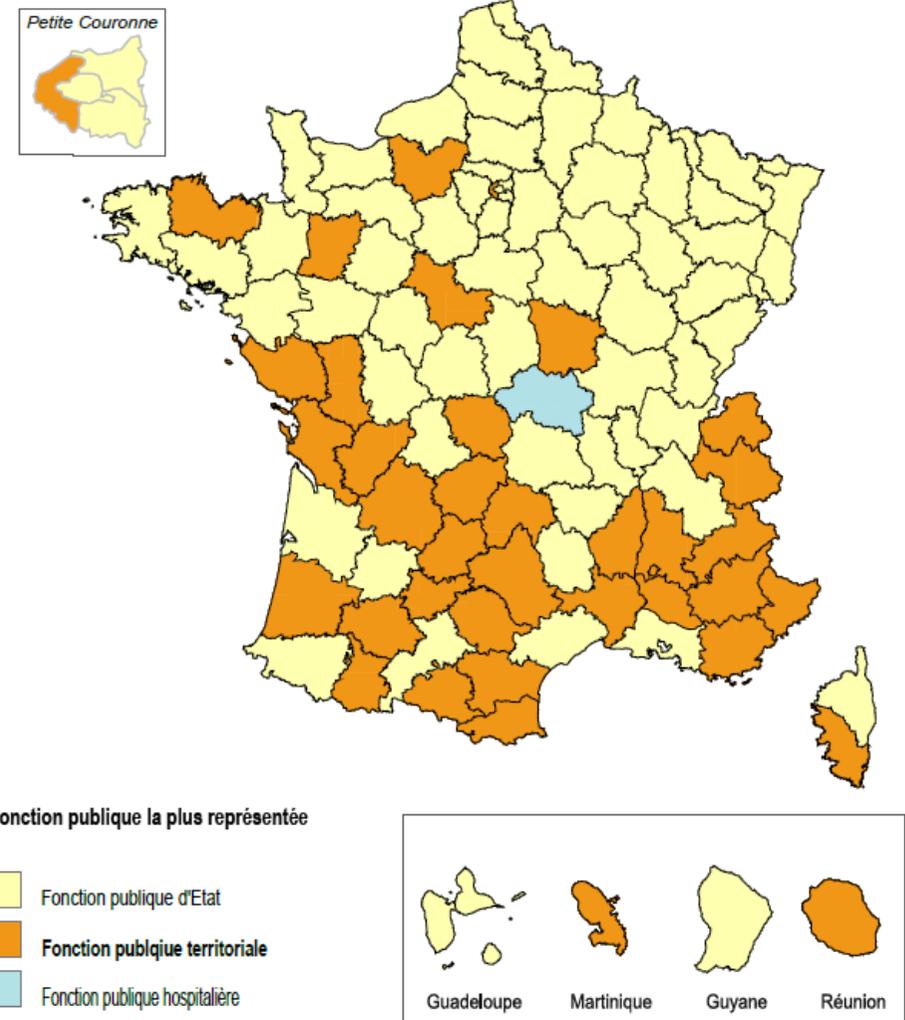
La carte 6 indique des trois fonctions publiques, celle qui est la plus représentée dans le département.

Le taux d'administration (**exprimé en nombre d'agent.e.s converti.e.s en équivalents temps plein pour 1 000 habitant.e.s**) est l'indicateur permettant d'en mesurer l'effet.

Ainsi, au 31 décembre 2013, selon la DGAFP, le taux d'administration en équivalent temps plein de la fonction publique d'Etat est de 29,8 ‰. Il est de 3,9 points plus important que celui de la fonction publique territoriale qui est de 25,9 ‰ (30,3 ‰ si on le calcule par personne physique). Le taux d'administration de la fonction publique hospitalière est quant à lui de 16,2 ‰.

La fonction publique territoriale est prépondérante dans les départements du sud de la France et dans quelques départements de l'Ouest. C'est un contraste avec le Centre, le Nord et l'Est de la France où le nombre d'agent.e.s (en ETP) de la fonction publique d'Etat est supérieur aux autres. Particularité notable pour le département de l'Allier dont la fonction publique hospitalière surpasse les autres fonctions publiques par son nombre d'agent.e.s en équivalent temps plein.

Si l'on compare cette carte à la précédente, les départements dont les taux d'administration territoriale sont les plus importants (supérieurs à 32,1 ‰) sont souvent ceux dont le nombre d'agent.e.s territoriaux.ales en équivalent temps plein est supérieur par rapport aux autres agent.e.s des deux autres fonctions publiques.



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
 Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.  
 Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalents temps plein), hors bénéficiaires de contrats aidés, pour 1 000 habitants.  
 Taux d'administration France entière = 71,7 ‰ ; France métropolitaine = 71,4 ‰

### 3. Par intercommunalité

Il s'agit, ici, du taux d'administration\* de toutes les collectivités et établissements publics locaux confondus selon le découpage par intercommunalités à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) fixe, dans l'article 33, un seuil minimal de population de 15 000 habitant.e.s pour les EPCI à fiscalité propre, ce qui entraîne une refonte de la carte intercommunale et un regroupement de ces établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

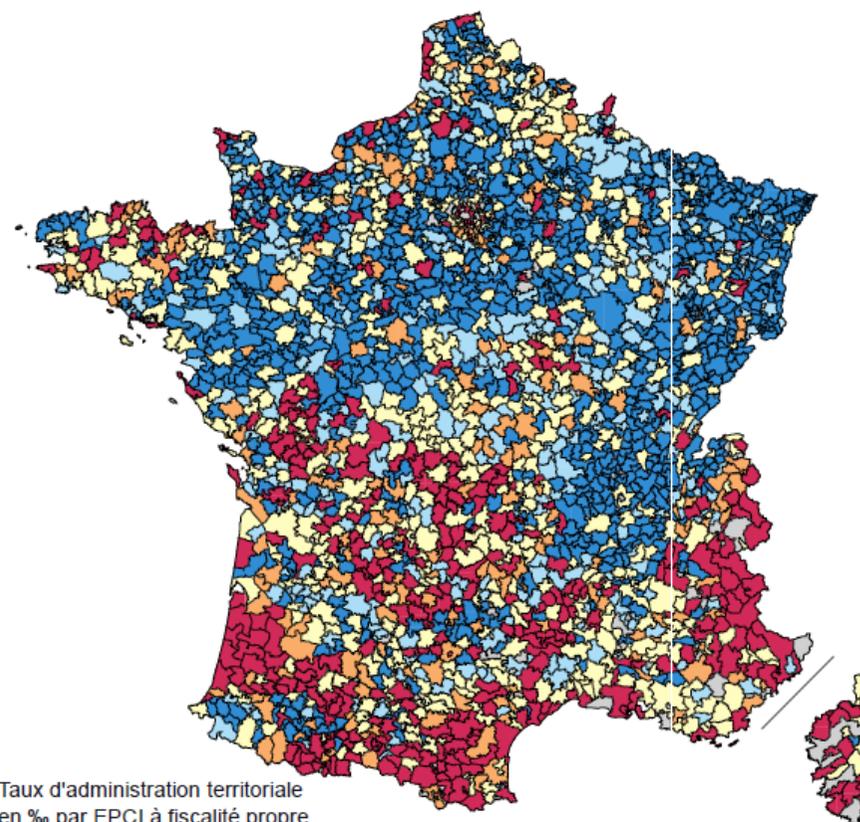
**Tableau 2. Répartition des EPCI et de leurs effectifs selon le taux d'administration territoriale en 2013**

Taux d'administration territoriale (‰)	EPCI Nombre d'EPCI	%	Part des effectifs territoriaux (%)	Communautés urbaines ou d'agglomérations (entités) (%)	Communautés de communes (entités) (%)
inférieur à 26,5 ‰	1 326	54,0	22,3	7,7	58,8
Moyenne	536	21,8	31,4	36,1	20,3
Supérieur à 32,1 ‰	594	24,2	46,2	56,2	20,8

Source : Données SIASP 2013

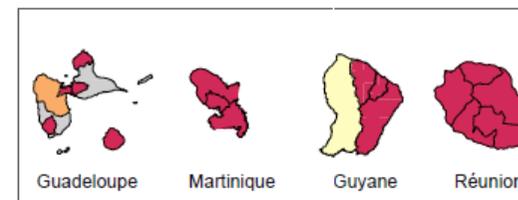
Note de lecture : En 2013, 54 % des EPCI ont un taux d'administration territoriale inférieur à 26,5 ‰.

Sur les territoires couverts par des structures d'agglomération (communautés urbaines ou d'agglomérations), le taux d'administration est plus souvent au-dessus de la moyenne nationale.



Taux d'administration territoriale en ‰ par EPCI à fiscalité propre (France\* et DOM : 30,3)

- Moins de 23,6
- 23,6 à 26,5
- 26,5 à 32,1
- 32,1 à 35
- 35 et plus
- Communes hors intercommunalité



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes) / Les effectifs des conseils régionaux et des conseils départementaux ont été répartis par EPCI au prorata du nombre d'habitants

Source : INSEE, Données SIASP 2013

CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT, octobre 2016

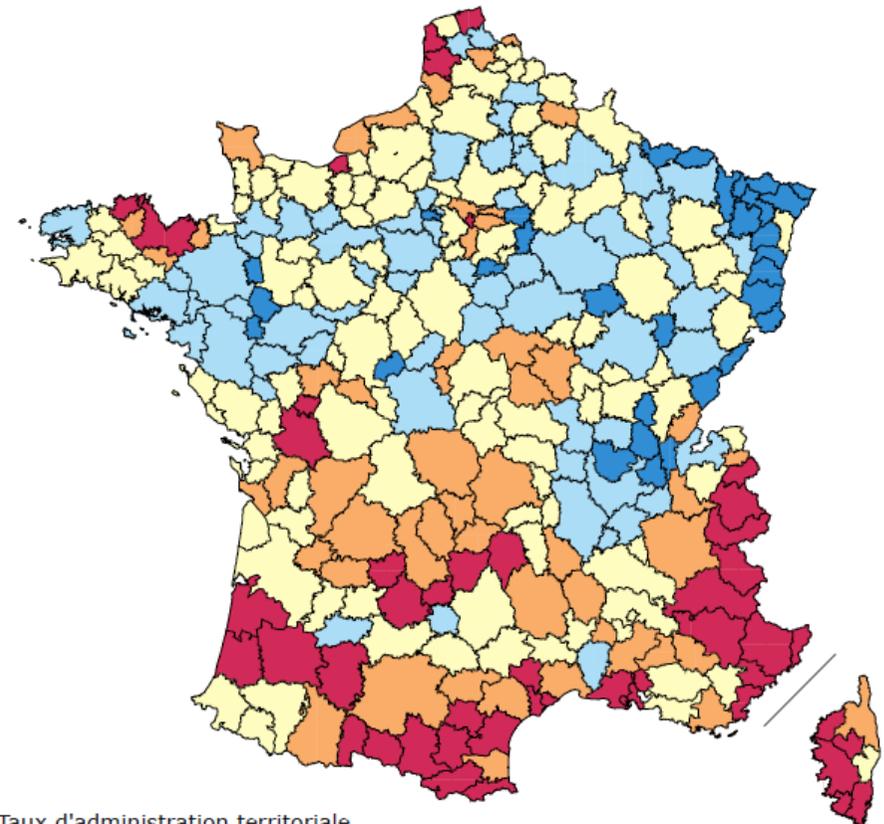
**\*Attention** : Cette année, la méthode de calcul du taux d'administration territoriale a été revue et améliorée pour mieux tenir compte du cas de Paris, en excluant la population parisienne au niveau du dénominateur

**Carte 8. Taux d'administration territoriale par zone d'emploi au 31 décembre 2013**  
Nombre d'agent.e.s \* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s

#### 4. Par zone d'emploi

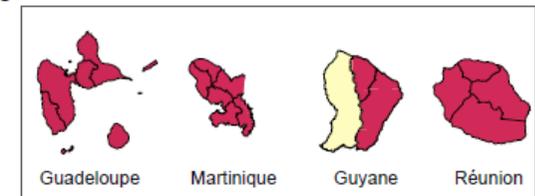
Les zones d'emploi sont définies comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

On observe, comme dans les cartes précédentes, une opposition Nord/Sud, où le taux d'administration est plus élevé dans le Sud. Toutefois, quelques zones d'emploi dans le nord de la France enregistrent des taux d'administration élevés (Nord des Hauts de France et de la Bretagne).



Taux d'administration territoriale  
en ‰ par zone d'emploi  
(France\* et DOM : 30,3)

- Moins de 23,6
- 23,6 à 26,5
- 26,5 à 32,1
- 32,1 à 35
- 35 et plus



\* Nombre de postes non annexes (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes) / Les effectifs des conseils régionaux, des conseils départementaux et des EPCI ont été répartis par département au prorata du nombre d'habitants.

Source : INSEE, Données SIASP 2013

CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT, octobre 2016

## Carte 9. Part de la sphère présenteielle en 2013

On peut globalement distinguer deux types de zones d'emploi :

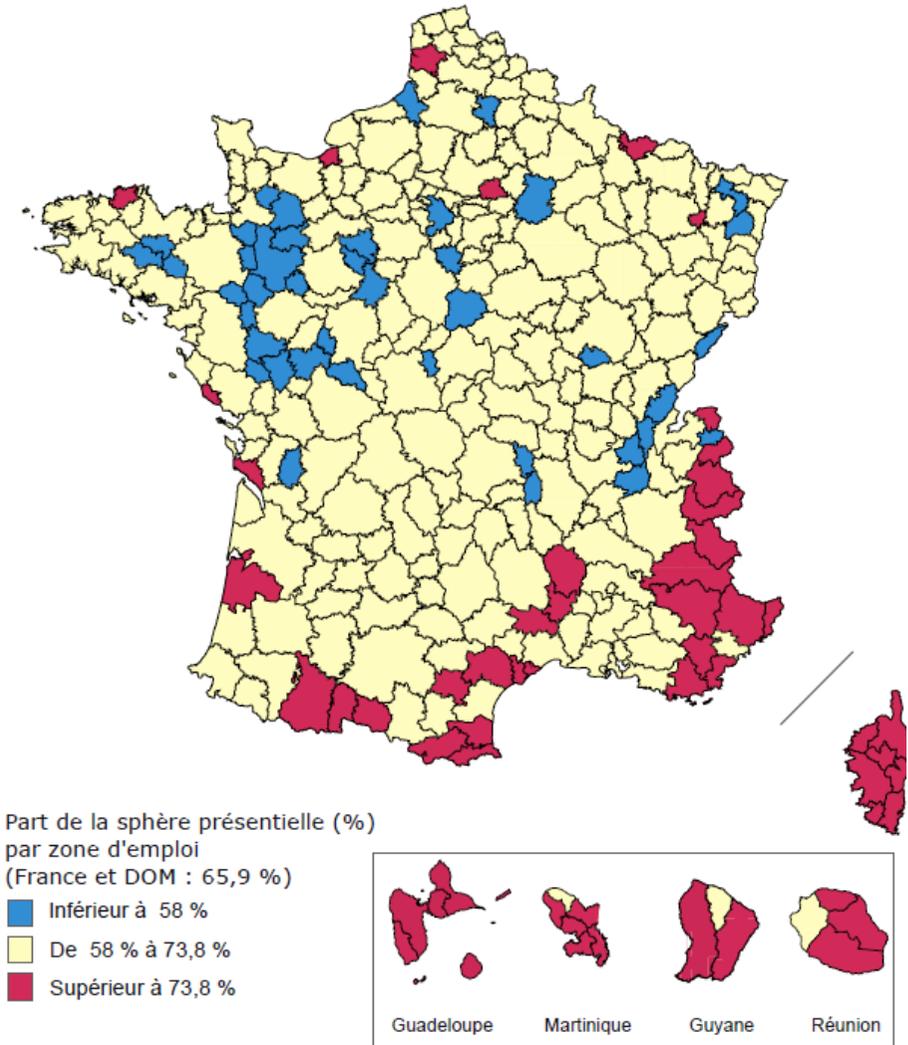
-Les zones d'emploi à la sphère présenteielle dominante. Il s'agit des zones où les « *activités sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.* »

- Les zones d'emploi à la sphère productive dominante, qui regroupent les zones où les « *activités sont les activités potentiellement exportatrices de biens et services : agriculture, industrie, commerce de gros et services aux entreprises, ces deux dernières activités constituant le tertiaire productif.* »\*

En termes d'emploi, la sphère présenteielle représente en moyenne 65,9 % de la sphère économique.

Ainsi, en comparant les deux cartes (8 et 9) on peut en conclure que les zones d'emploi avec un taux d'administration élevé sont beaucoup plus représentées parmi celles où la sphère présenteielle est très présente dans l'économie du territoire. Il s'agit principalement des zones situées dans le sud de la France, la Corse et les DOM.

**\*« Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires »** Insee Première n°1538, février 2015



\*Les différentes classes ont été constituées à partir de la moyenne et l'écart type.  
Source : INSEE, RP 2013 exploitation complémentaire au lieu de travail  
CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT, octobre 2016

**Carte 10. Taux d'administration territoriale par bassin de vie au 31 décembre 2013**  
 Nombre d'agent.e.s \* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s

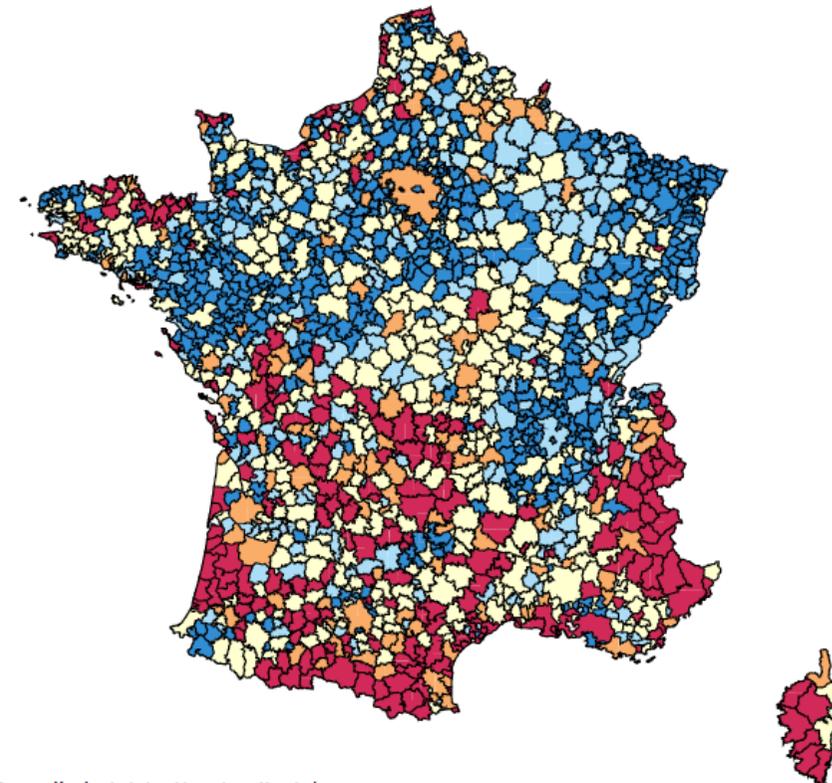
## 5. Par bassin de vie

Nous observons encore une fois la distinction nord/sud au niveau du taux d'administration\*\*, bien que les critères de découpage territorial soient différents des zones d'emploi.

Les bassins de vie situés au nord ont un taux d'administration moins élevé que ceux situés dans le sud. Les quelques exceptions observées au niveau des zones d'emploi se retrouvent également au niveau des bassins de vie.

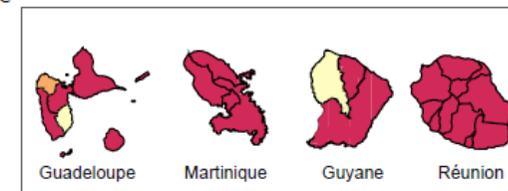
Pour rappel, « le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitant.e.s ont accès aux équipements et services les plus courants. Les bassins de vie ont été créés dans le but de « faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs, culture et transports ». \*\*



Taux d'administration territoriale en ‰ par bassin de vie (France\* et DOM : 30,3)

- Moins de 23,6
- 23,6 à 26,5
- 26,5 à 32,1
- 32,1 à 35
- 35 et plus



**\*Attention :** Cette année, la méthode de calcul du taux d'administration territoriale a été revue et améliorée pour mieux tenir compte du cas de Paris, en excluant la population parisienne au niveau du dénominateur

\*\*Insee

\* Nombre de postes non annexes (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes) / Les effectifs des conseils régionaux, des conseils départementaux et des EPCI ont été répartis par département au prorata du nombre d'habitants.

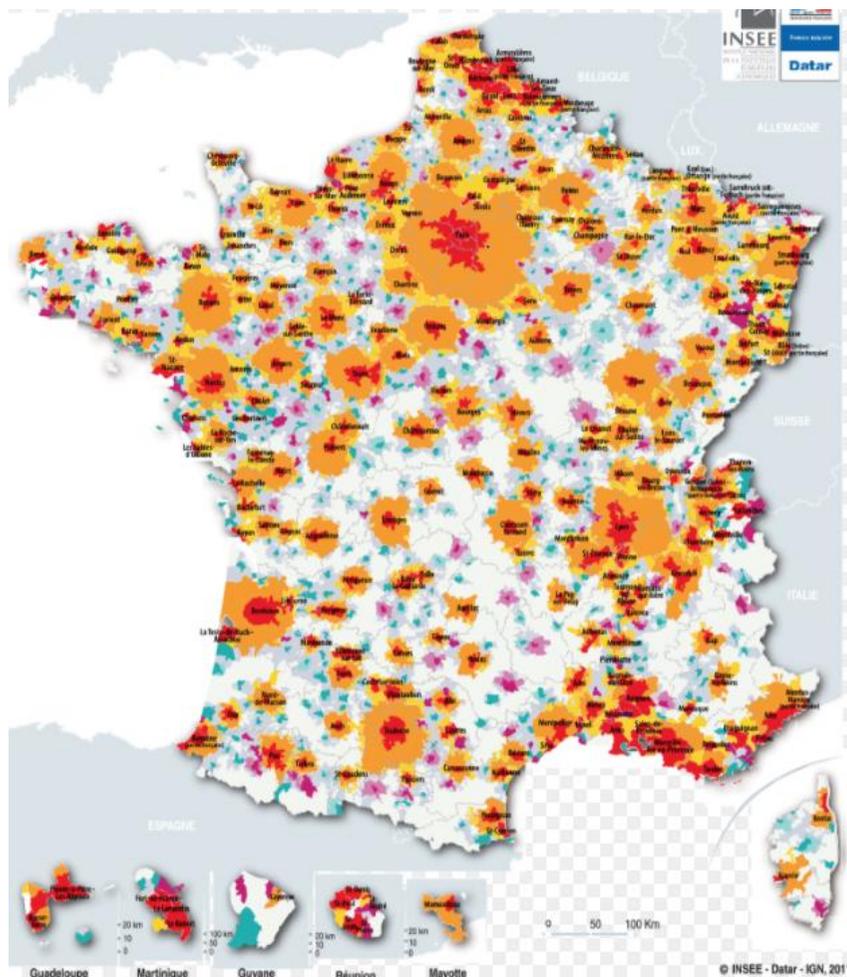
Source : INSEE, Données SIASP 2013

CNFPT, Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT, octobre 2016

## 6. Par aire urbaine

Le taux d'administration est plus élevé dans les pôles urbains (grands, moyens ou petits) et plus faible dans les couronnes de ces pôles urbains et dans les communes multipolarisées.

**Carte 11. Les aires d'influences des villes – le zonage en aires urbaines 2010**



**Tableau 3. Taux d'administration territoriale selon les aires urbaines au 31 décembre 2013**

Nature des aires urbaines et légende (couleur)	Taux d'administration territoriale (‰)
Espace des grandes aires urbaines	30,3
<b>Grand pôle</b>	<b>33,1</b>
<b>Couronne Grand pôle</b>	23,5
<b>Commune multipolarisée grandes aires</b>	25,2
Espaces des autres aires urbaines	29,6
<b>Moyen pôle</b>	<b>35,8</b>
<b>Couronne Moyen pôle</b>	22,9
<b>Petit Pôle</b>	<b>33,4</b>
<b>Couronne Petit Pôle</b>	22,7
<b>Autre commune multipolarisée</b>	24,5
<b>Communes isolées</b>	<b>31,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>30,3</b>

Source : NSEE Datar IGN 2011/ Données SIASP 2013

NB : En 2013, les grands pôles ont un taux d'administration territoriale moyen de 33,1 ‰.

On entend par aire urbaine ou « grande aire urbaine » un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine d'au moins 1 500 emplois) et par une couronne périurbaine composée des communes où au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (Cf. définition p.42).

On entend par commune multipolarisée, les communes dont 40 % au moins de la population active résidant dans la commune travaille dans plusieurs aires urbaines.

## Carte 12. Taux d'administration territoriale des grandes aires urbaines au 31 décembre 2013

Nombre d'agent.e.s \* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s

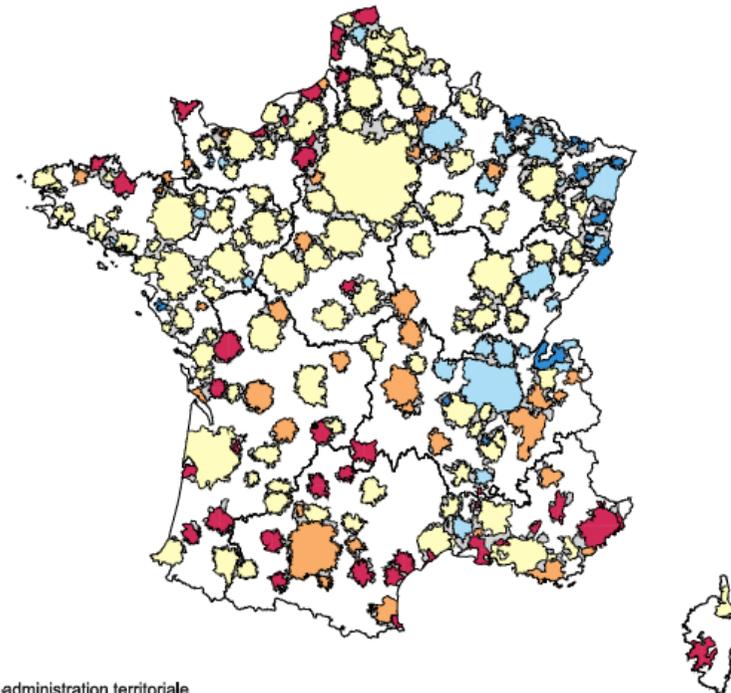
En effet, les pôles ont tous un taux d'administration supérieur à 30 agent.e.s pour 1000 habitant.e.s., le maximum étant atteint dans les moyens pôles avec un taux de 35,8 ‰. Les taux les plus faibles se situent essentiellement dans les couronnes des pôles en particulier les moyens et petits avec des taux respectifs de 22,9 ‰ et 22,7 ‰. Les communes dites isolées ont quant à elles un taux supérieur à la moyenne nationale (31,8 ‰ contre 30,3 ‰).

En tenant compte de la situation géographique, on observe pour les aires urbaines une distinction grand quart-nord-est / reste de la France assez nette pour les grandes aires urbaines et un peu plus nuancée pour les petites et moyennes aires urbaines. (Voir les 12 13 et 14). Pour les grandes aires urbaines, le Sud, les DOM et le littoral Nord-Ouest de la France sont les territoires où les taux d'administration sont les plus élevés. Pour les petites et moyennes aires la répartition selon le taux d'administration territorial est plus homogène, excepté le quart nord-est où les taux d'administration sont généralement plus faibles.

Pour les communes isolées, une opposition très nette s'opère entre l'extrême sud de la France, la Corse, les DOM et le reste du territoire. Dans le sud, le taux d'administration territoriale est très élevé. Les autres communes isolées du territoire, très présentes sur la « diagonale du vide » (zone allant de la Meuse aux landes), ont un taux d'administration relativement faible, à l'exception de certaines communes, notamment dans le Massif central.

### Remarque :

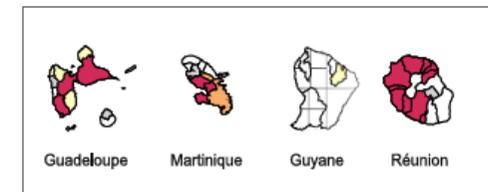
Sur les 3 cartes suivantes, nous n'avons pas représenté le taux d'administration territoriale des autres communes multipolarisées par souci de lecture



Taux d'administration territoriale en ‰ par aires urbaines  
(France\* et DOM : 30,3)

- Moins de 23,6
- 23,6 à 26,5
- 26,5 à 32,1
- 32,1 à 35
- 35 et plus

Autres communes multipolarisées

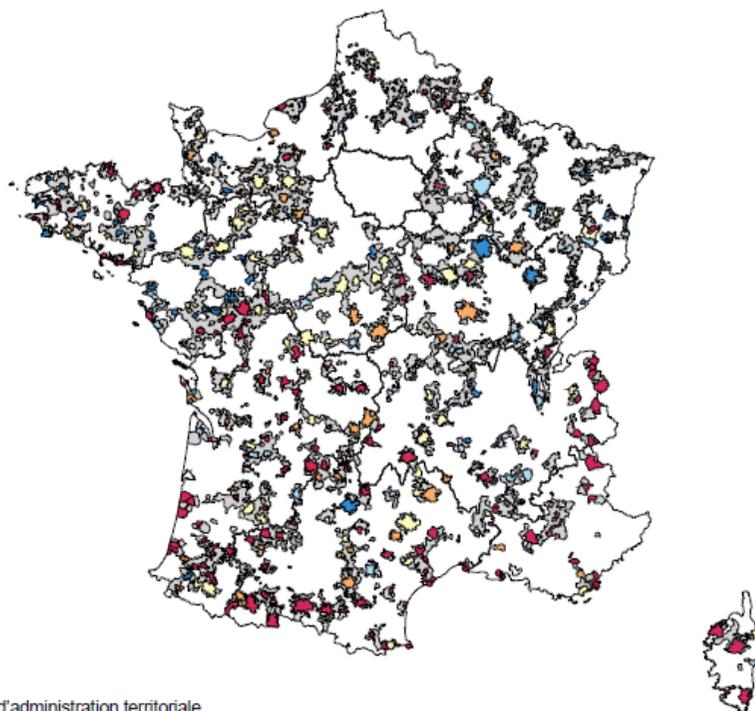


\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes). Les classes de cette carte ont été construites à partir de la moyenne et de l'écart-type. Plus la couleur du territoire est froide et plus le taux est inférieur à la moyenne nationale, et inversement pour les couleurs chaudes.

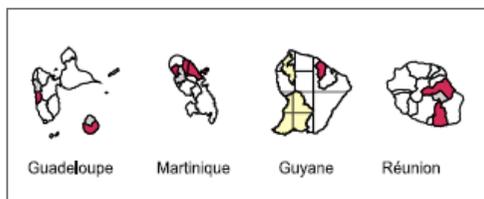
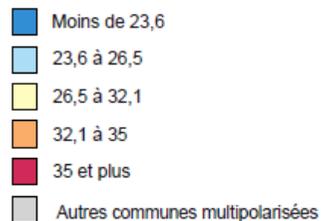
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, février 2016

### Carte 13. Taux d'administration territoriale des moyennes et petites aires urbaines au 31 décembre 2013

Nombre d'agent.e.s \* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s



Taux d'administration territoriale en ‰ par aires urbaines (France\* et DOM : 30,3)

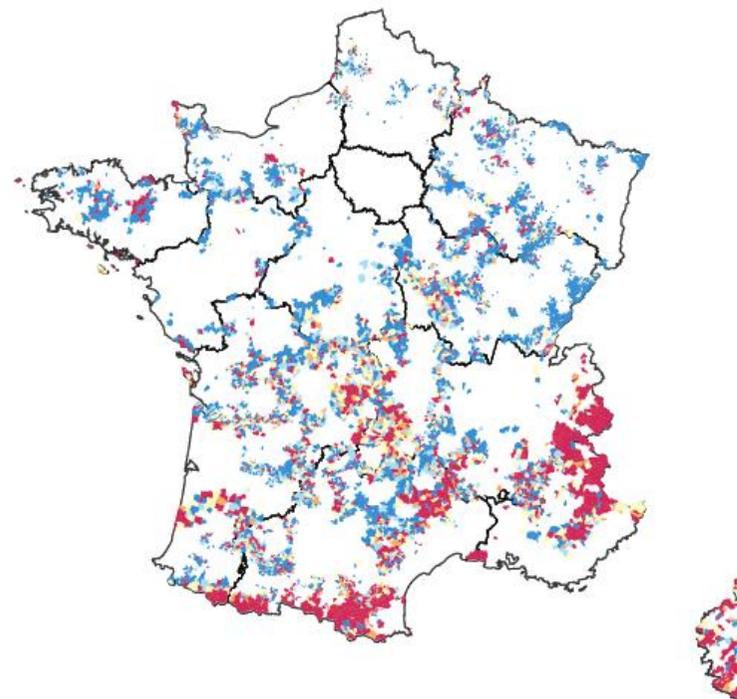


\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes). Les classes de cette carte ont été construites à partir de la moyenne et de l'écart-type. Plus la couleur du territoire est froide et plus le taux est inférieur à la moyenne nationale, et inversement pour les couleurs chaudes.

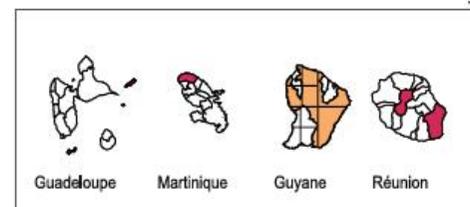
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, février 2016

### Carte 14. Taux d'administration territoriale des communes isolées au 31 décembre 2013

Nombre d'agent.e.s \* territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s



Taux d'administration territoriale en ‰ par communes isolées (France\* et DOM : 30,3)



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors CNFPT, pompiers de Marseille et administrations parisiennes). Les classes de cette carte ont été construites à partir de la moyenne et de l'écart-type. Plus la couleur du territoire est froide et plus le taux est inférieur à la moyenne nationale, et inversement pour les couleurs chaudes.

Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, février 2016

### C. Caractéristiques socio professionnelles

#### 1. Taux de féminisation

Comparativement au taux de féminisation moyen de la fonction publique territoriale en France qui est de 60,7%, celui observé en Corse, à La Réunion et en Guyane (respectivement 46,6% 50,5% et 54,8%) sont relativement faibles.

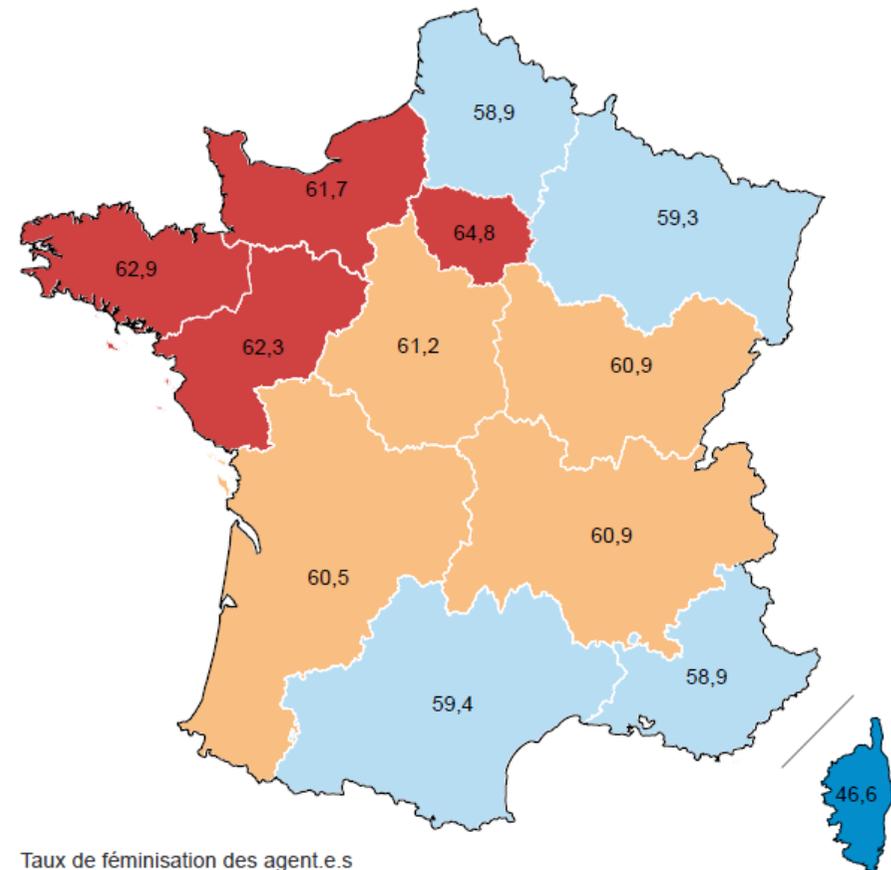
A contrario, c'est en Île-de-France, en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, que les taux sont les plus importants (64,8%, 62,9% et 62,3%).

Par ailleurs, le taux d'activité des femmes est de 69,8% tout secteur économique et social confondu.

Généralement, les territoires où les taux de féminisation des agent.e.s territoriaux.ales est le plus fort sont aussi ceux où le taux d'activité des femmes est le plus important\* (voir **graphique 3**).

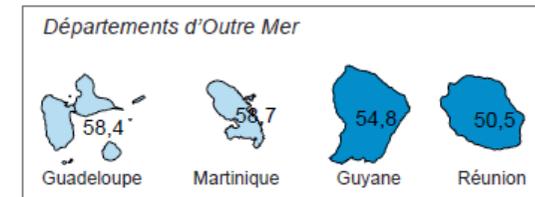
En effet, les régions Île-de-France ou encore Pays-de-la-Loire, dont le taux de féminisation est élevé, ont également un fort taux d'activité des femmes (73,2%, 71,8%).

En revanche, les taux d'activité les plus faibles se situent, comme pour le taux de féminisation des agent.e.s territoriaux.ales, en Guyane, en Corse et à la Réunion (59,7%, 64,5%, 64,7%).



Taux de féminisation des agent.e.s territoriaux.ales en % par région (France et DOM : 60,7)

- Moins de 58
- 58 à 60,5
- 60,5 à 61,7
- 61,7 et plus

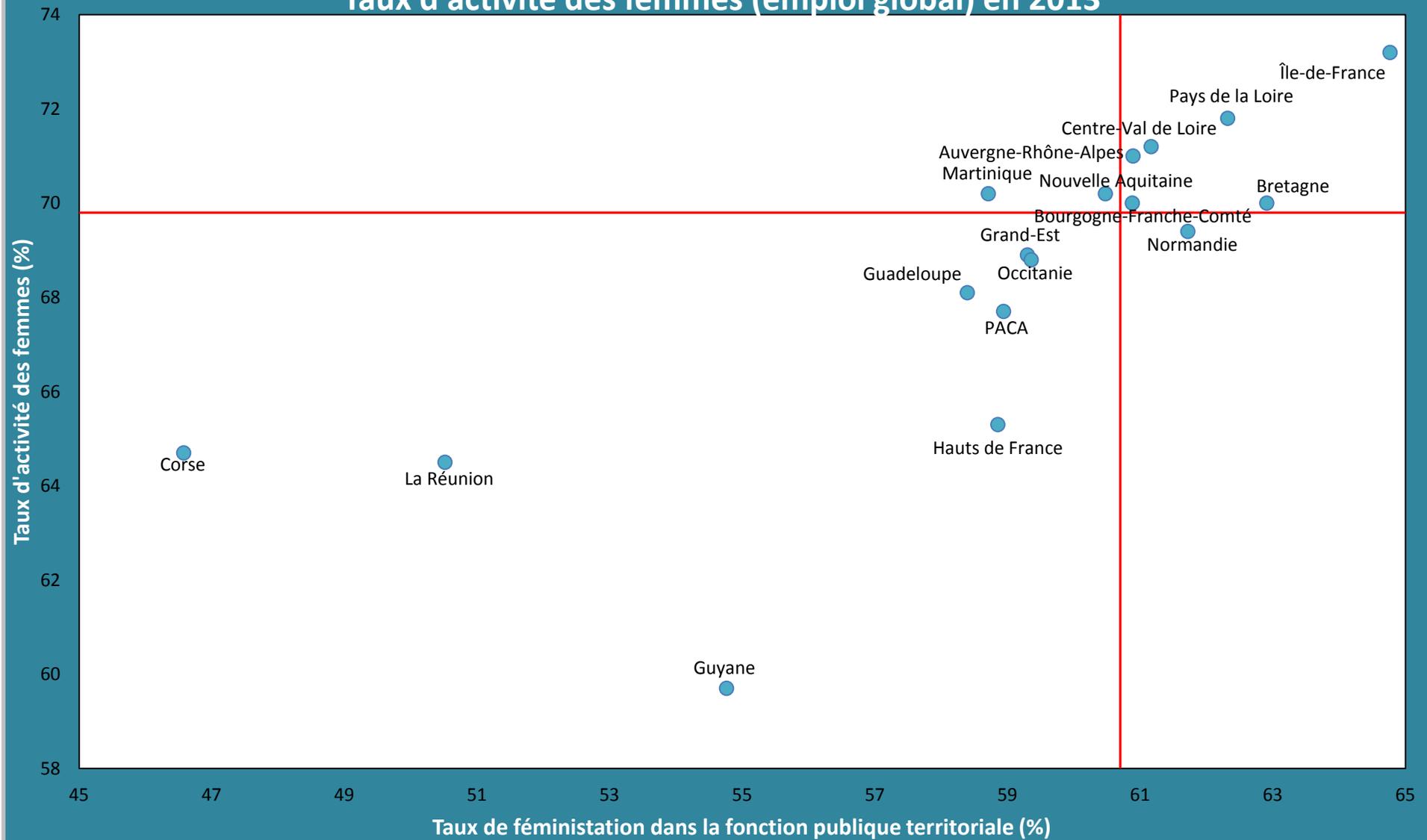


\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

\*Avertissement méthodologique p5.

**Graphique 3. Taux de féminisation dans la fonction publique territoriale /  
Taux d'activité des femmes (emploi global) en 2013**



Source : Données SIASP 2013 / RP 2013 / Mayotte : Insee, RP 2012

NB : les lignes rouges verticales et horizontales représentent les moyennes nationales.

Note de lecture : Entre 2013, la région Île-de-France a un taux de féminisation dans la fonction publique territoriale de 64,8 % et un taux d'activité des femmes de 73,2 %.

## 2. Les catégories hiérarchiques

Les régions où les agent.e.s de catégorie A sont proportionnellement les plus nombreux sont en Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est. Dans ces régions, 10 agent.e.s sur 100 sont sur un cadre d'emplois de catégorie A.

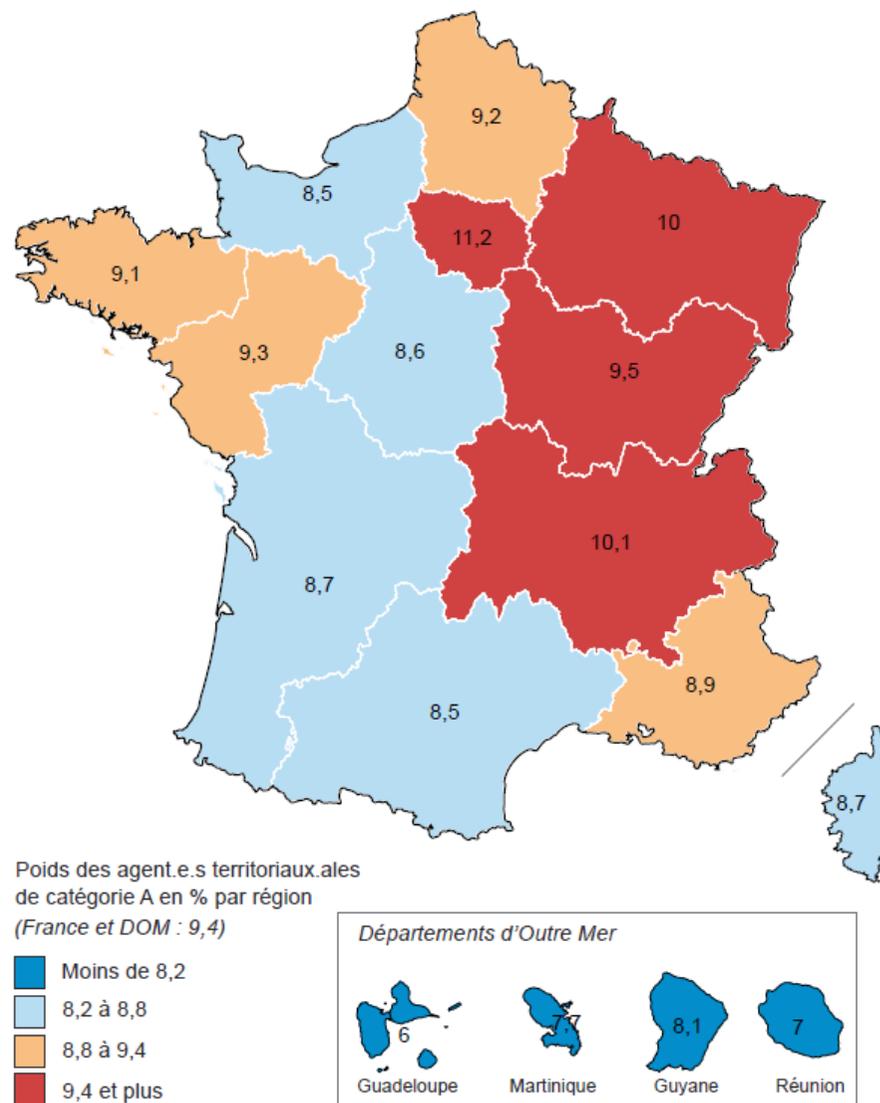
A l'inverse, ce taux est le moins élevé dans les DOM, où moins de 9 % des agent.e.s sont de catégorie A.

Les agent.e.s d'encadrement (de catégorie A ou B) représentent 24,3 % des agent.e.s territoriaux.ales, ils sont relativement plus nombreux en Île-de-France, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes (avec respectivement 26 %, 25 % et 25,2 % d'agent.e.s de catégorie A et B).

En comparant la part des agent.e.s de catégorie A et B de la fonction publique territoriale à la part cumulée de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires dans l'emploi global tout secteur économique et social confondu (Voir **graphique 4**), on observe que :

- l'Île-de-France est surreprésentée dans sa proportion d'agent.e.s de catégorie A et B, avec plus d'un emploi sur deux appartenant aux catégories citées précédemment (52 %).
- A contrario dans les DOM, la part cumulée de cadres, professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires ne dépasse pas les 30 % tout comme la part d'agent.e.s de catégorie A et B.

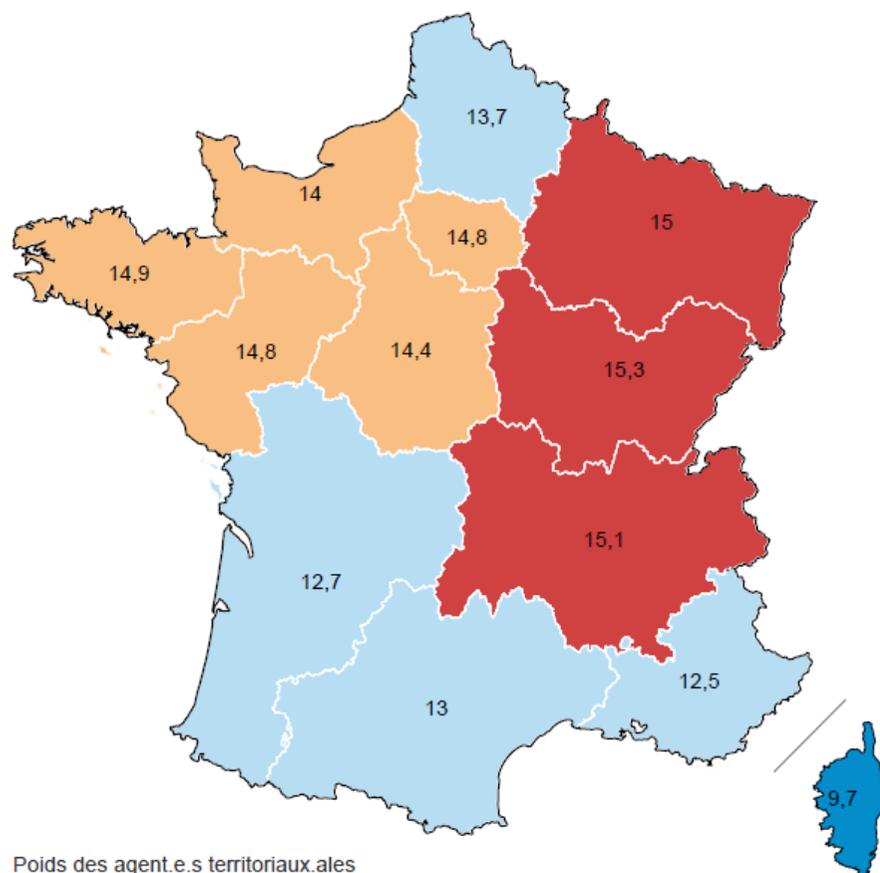
Carte 16. Le poids des agent.e.s de catégorie A au 31 décembre 2013



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

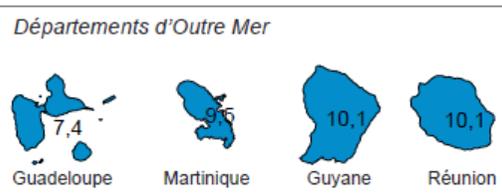
\*Avertissement méthodologique p5.

Carte 17. Le poids d'agent.e.s de catégorie B au 31 décembre 2013



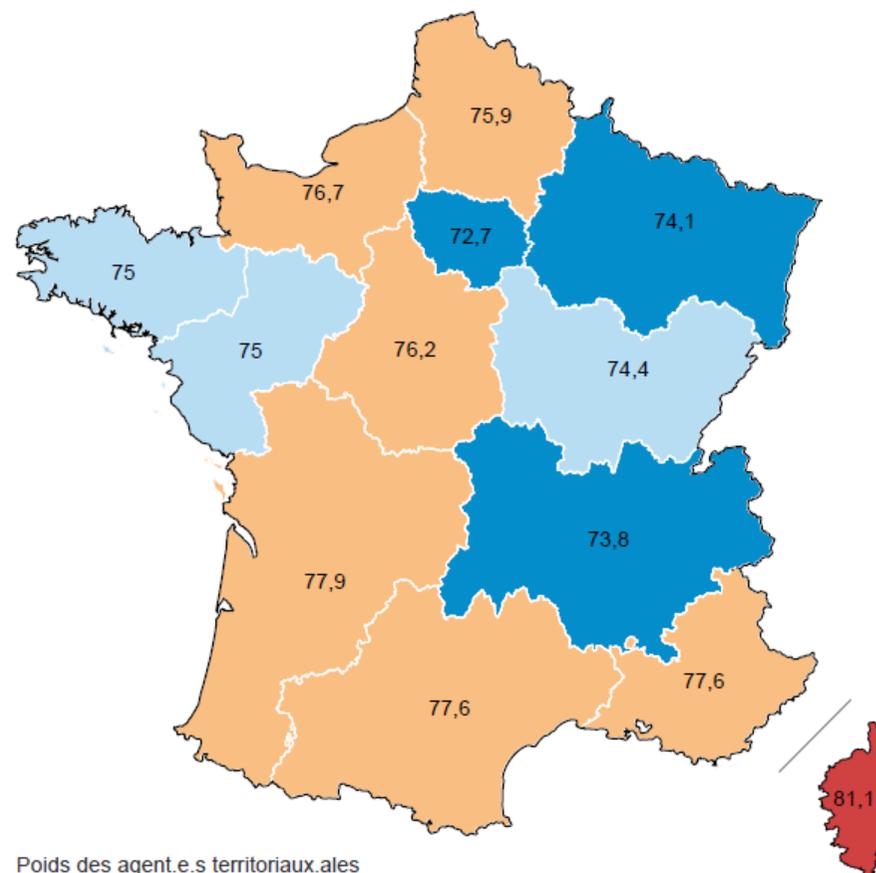
Poids des agent.e.s territoriaux.ales de catégorie B en % par région (France et DOM : 13,9)

- Moins de 12,5
- 12,5 à 13,9
- 13,9 à 15
- 15 et plus



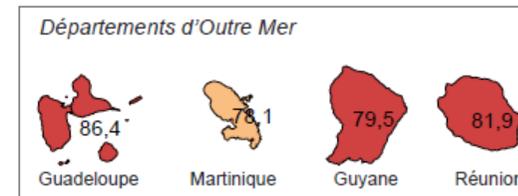
\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 18. Le poids d'agent.e.s de catégorie C au 31 décembre 2013



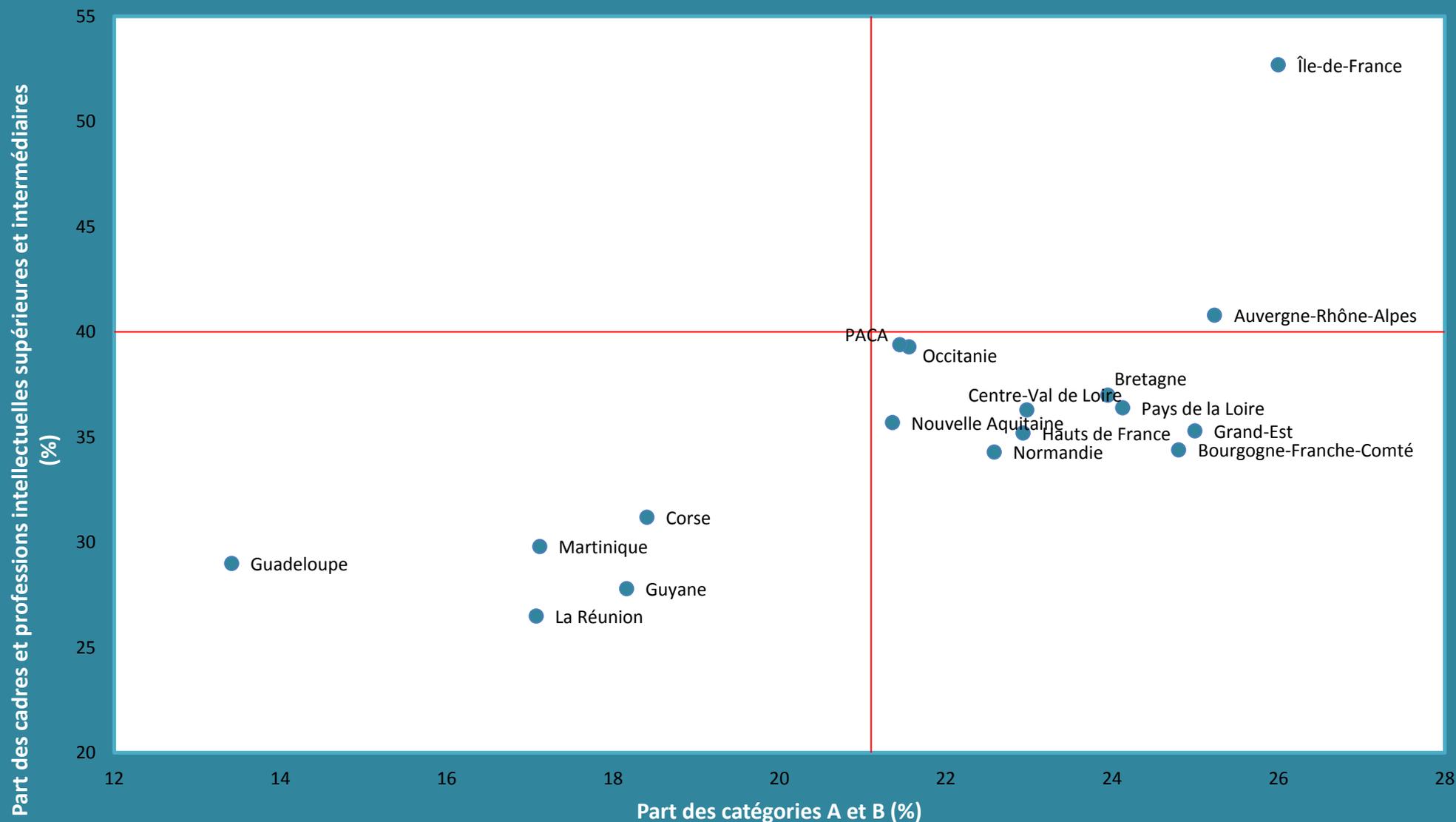
Poids des agent.e.s territoriaux.ales de catégorie C en % par région (France et DOM : 75,7)

- Moins de 74,3
- 74,3 à 75,7
- 75,7 à 78,2
- 78,2 et plus



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Graphique 4. Part des catégories A et B de la fonction publique territoriale/  
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures et intermédiaires en 2013



Source : Données SIASP 2013 / RP2013 exploitation complémentaire

NB : les lignes rouges verticales et horizontales représentent les moyennes nationales.

Note de lecture : Entre 2013, la région Auvergne-Rhône-Alpes a une part des catégories A et B dans la fonction publique territoriale de 25,2 % et une part des cadres et professions intellectuelles supérieures et intermédiaires **est** de 40,8 % dans l'emploi global.

### 3. Les statuts

Globalement, 73,6 % des agent.e.s de la fonction publique territoriale sont fonctionnaires, 22,7 % contractuel.le.s et 3,7 % en emplois aidés.

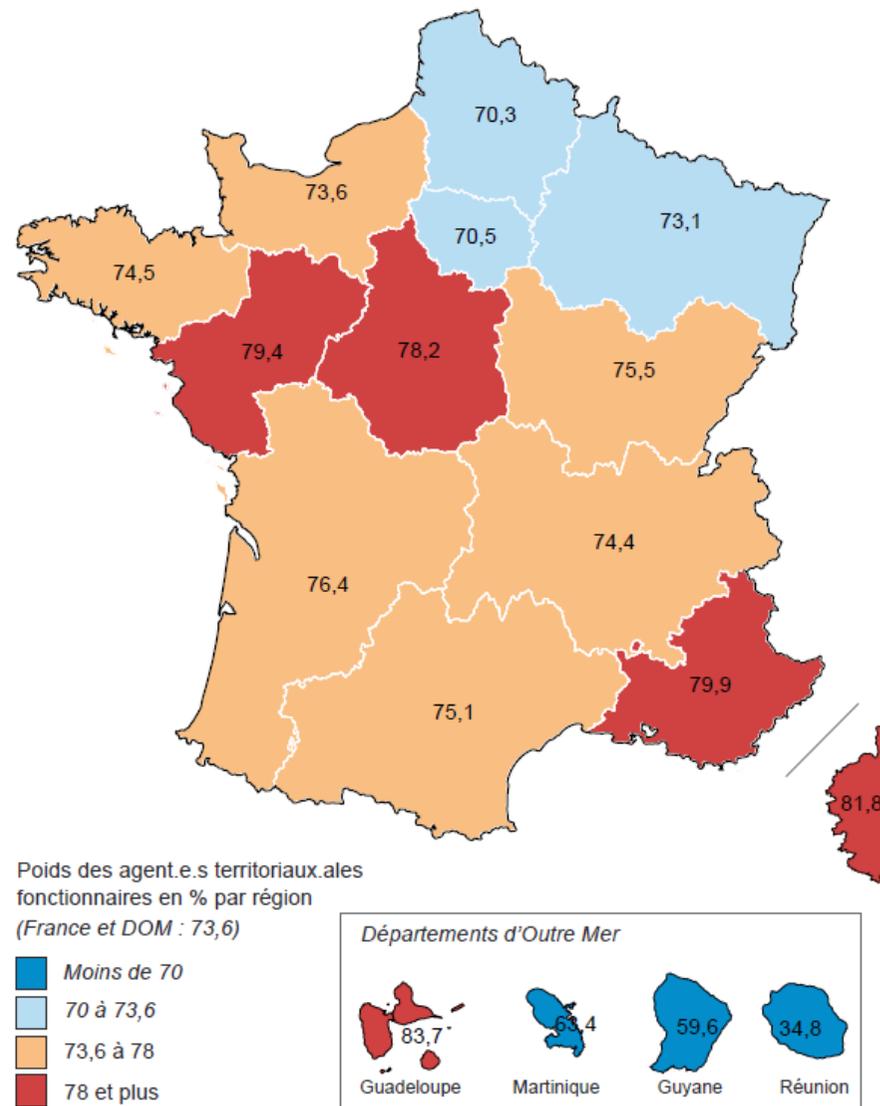
Près de 8 agent.e.s sur 10 sont fonctionnaires dans les régions Pays-de-la-Loire, Centre, PACA et Corse.

Le taux le plus élevé se situe en Guadeloupe (83,7 %), qui a connu une importante vague de titularisation à la fin des années 90.

Hormis la Guadeloupe, les DOM ont un part de fonctionnaires largement inférieure à la moyenne nationale, notamment à la Réunion (34,8%). Par conséquent, ces territoires ont une part importante d'agent.e.s contractuel.le.s ou d'emplois aidés, en particulier la Réunion (contractuel.le.s 43,1% et emplois aidés 22,1 %) par rapport à la moyenne nationale.

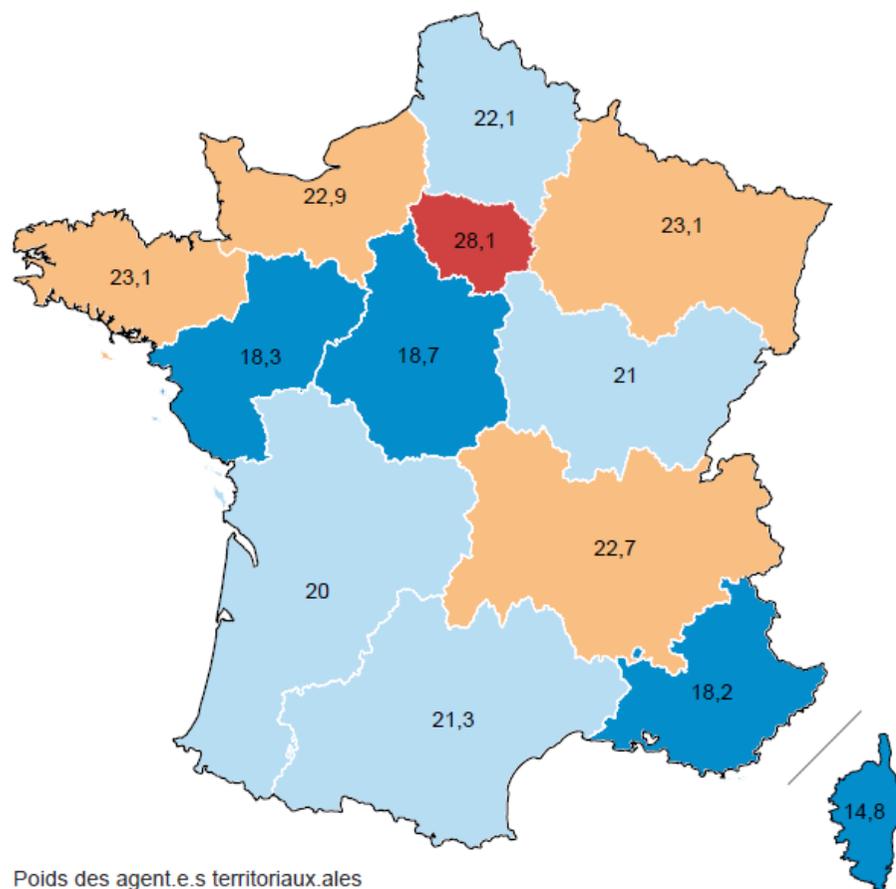
L'Île-de-France présente également une part importante d'agent.e.s contractuel.le.s (28,1%) et les Hauts-de-France une part importante d'agent.e.s en emplois aidés (7,7%).

Carte 19. Le poids des fonctionnaires au 31 décembre 2013



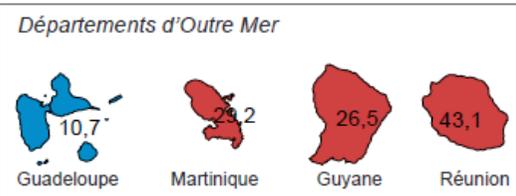
\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 20. Le poids des agent.e.s contractuel.le.s au 31 décembre 2013



Poids des agent.e.s territoriaux.ales contractuel.le.s en % par région (France et DOM : 22,7)

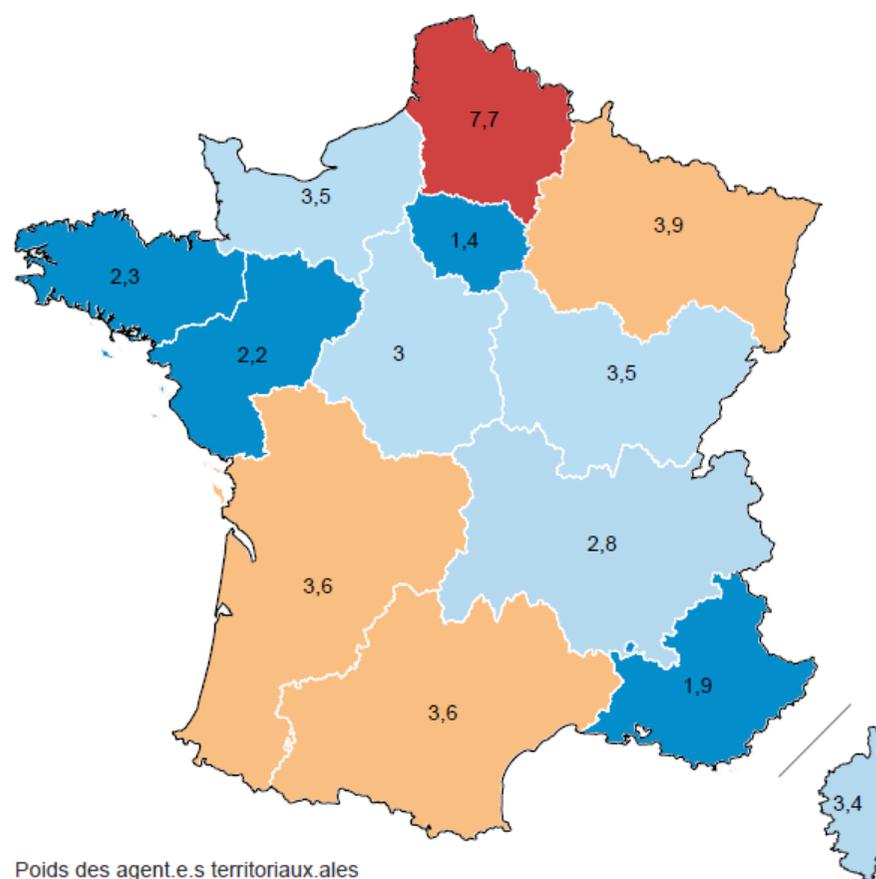
- Moins de 20
- 20 à 22,7
- 22,7 à 23,2
- 23,2 et plus



\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

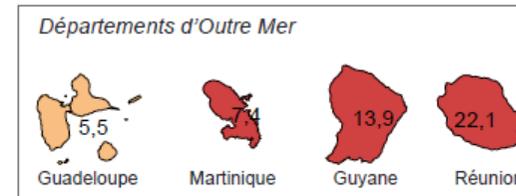
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 21. Le poids des agent.e.s en emplois aidés au 31 décembre 2013



Poids des agent.e.s territoriaux.ales en emplois aidés en % par région (France et DOM : 3,7)

- Moins de 2,8
- 2,8 à 3,6
- 3,6 à 5,6
- 5,6 et plus



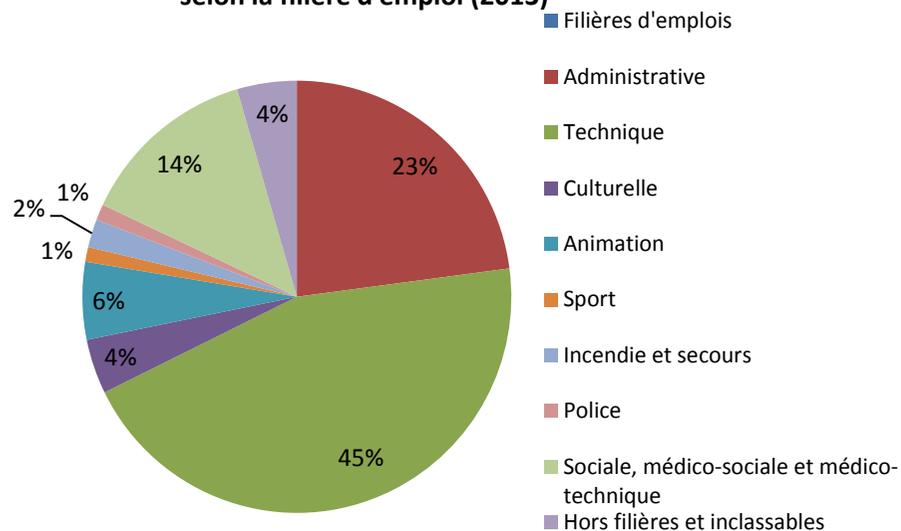
\* Nombre de postes non annexes de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

#### 4. Les filières d'emplois

Environ 2/3 des agent.e.s de la fonction publique territoriale sont dans les filières administrative (22,9 %) ou technique (44,8%) appelées filières généralistes. Le reste des agent.e.s se répartissant dans les 5 autres filières (Culturelle ; animation ; sport ; incendie et secours ; police ; sociale, médico-sociale et médico-technique) appelées filières spécialisées (32,3 %). (Voir **graphique 5&6**).

**Graphique 5. Répartition des agent.e.s territoriaux.ales selon la filière d'emploi (2013)**



Source : Données SIASP 2013

Note de lecture : En 2013, 45 % des agent.e.s territoriaux .ales travaillent dans la filière technique.

On note cependant des particularités régionales dans le distribution des effectifs dans les différentes filières d'emploi:

**Administrative (22,9%)**: Plus d'un.e agent.e sur quatre travaille dans la filière administrative en Corse et dans les DOM. Sur le reste du territoire français, on observe une distinction entre les régions de l'Ouest (poids autour de la moyenne ou plus faible) et de l'Est (poids plus élevé que la moyenne).

**Technique (44,8 %)**: Dans les DOM et en Corse près d'un.e agent.e sur deux travaille dans la filière technique. En revanche, en Île-de-France ils ne sont que 38,5% à travailler dans cette filière.

**Sociale, médico-sociale et médico-technique (13,5 %)**: Le poids des agent.e.s de cette filière est surreprésenté par rapport à la moyenne nationale dans les régions de l'Ouest, traditionnellement plus tournées vers le social. En Bretagne par exemple, près d'un.e agent.e sur cinq travaille dans cette filière.

À l'inverse, la Corse, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane ont un poids sous-représenté (moins d'un.e agent.e sur dix).

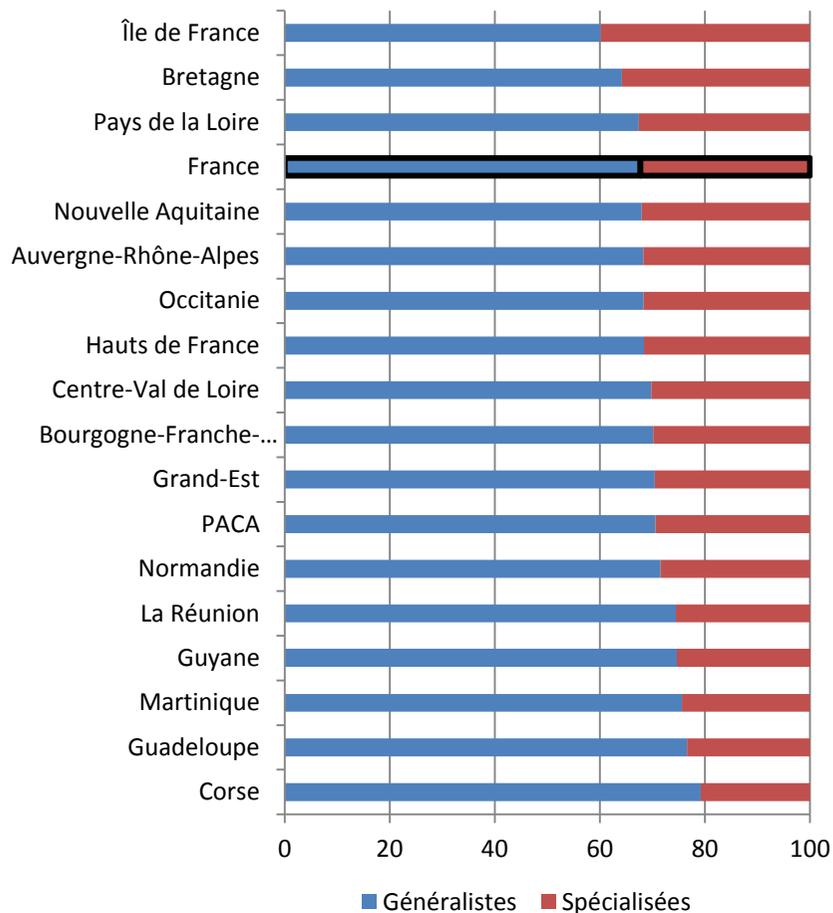
**Culturelle (4,1 %)** : Le poids des agent.e.s territoriaux.ales dans la filière culturelle est environ deux fois moins important que la moyenne nationale dans les DOM et la Corse.

**Animation (5,8 %)** : La filière animation est particulièrement présente parmi les agent.e.s de la région Île-de-France, son poids est deux fois plus important que la moyenne nationale (12% contre 5,8%). La Réunion, la Guyane et la Corse semblent avoir une filière animation relativement moins importante en raison de l'importance des emplois aidés qui occupe ces emplois (respectivement 2,8% et 2,7%).

**Police (1,2 %)**: Le poids des agent.e.s dans cette filière est deux fois plus important que la moyenne nationale en région PACA (2,7%). En revanche, le poids des agent.e.s de la filière police est trois fois moins important dans les régions Bretagne, Corse, Pays-de-la-Loire ou encore Aquitaine.

**Incendie et secours (2,1 %)**: La Corse est le territoire où le poids de la filière est le plus important (3,92%). Les taux relativement faibles de la région PACA et Île-de-France peuvent en partie s'expliquer par l'absence des pompiers de Marseille et Paris qui ont un statut spécifique et ne sont donc pas comptabilisés dans les effectifs.

## Graphique 6. Répartition des agent.e.s territoriaux.ales par type de filières (en 2013)

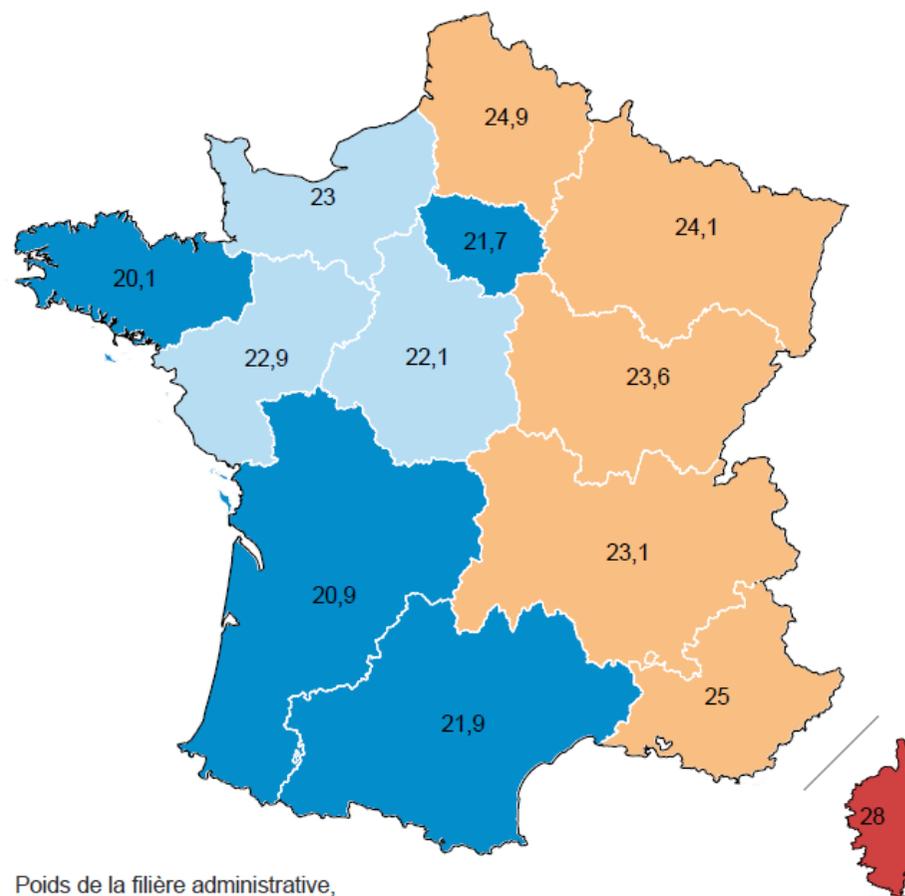


**Remarque :** Par filières généralistes, on entend les filières techniques et administratives, les spécialisées regroupant le reste des filières.

Source : Données SIASP 2013

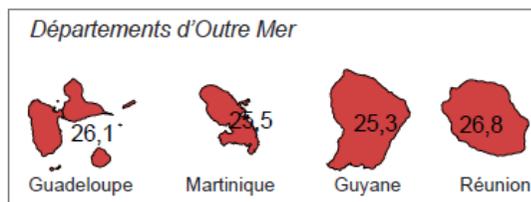
Note de lecture : En 2013, en Corse, 79,2 % des agent.e.s territoriaux.ales travaillent dans des filières généralistes et 20,8% dans des filières spécialisées.

## Carte 22. Poids de la filière administrative par région au 31 décembre 2013



Poids de la filière administrative, en % par région (France et DOM : 22,9)

- Moins de 22,1
- 22,1 à 23,1
- 23,1 à 25,1
- 25,1 et plus

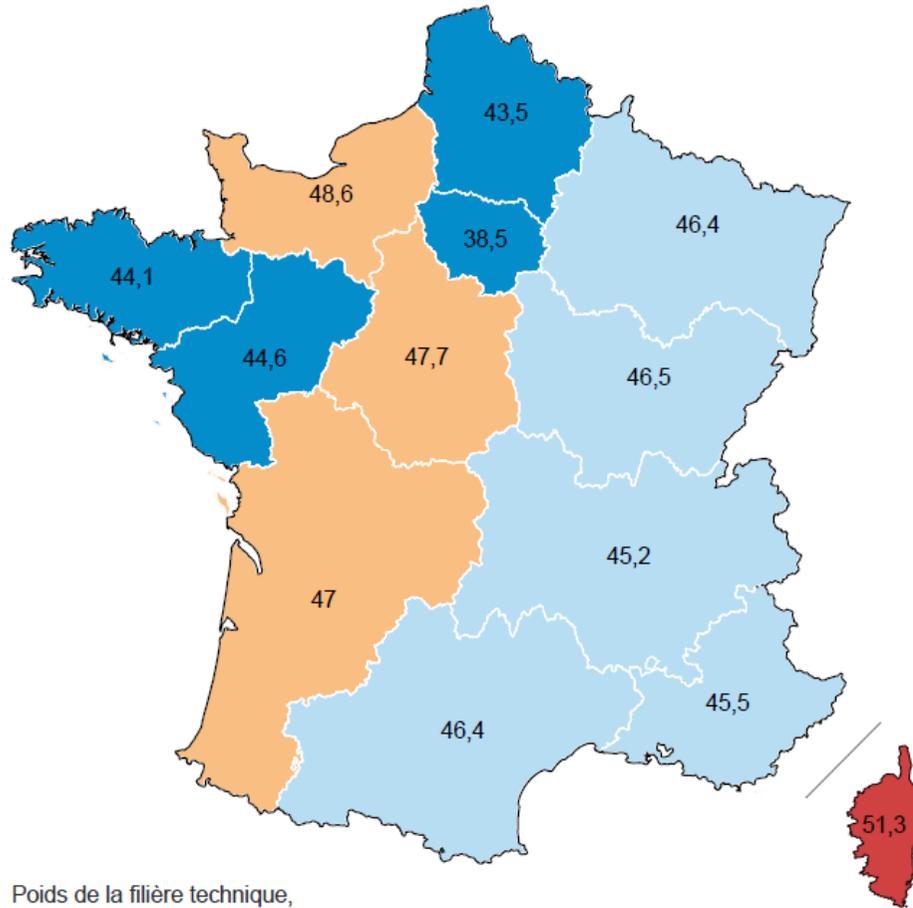


\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

Source : INSEE, Données SIASP 2013

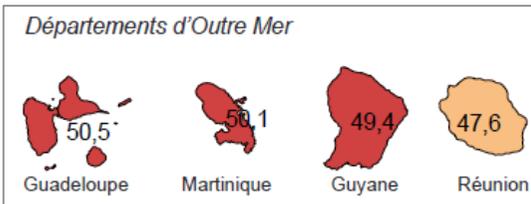
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 23. Poids de la filière technique par région au 31 décembre 2013



Poids de la filière technique, en % par région (France et DOM : 44,8)

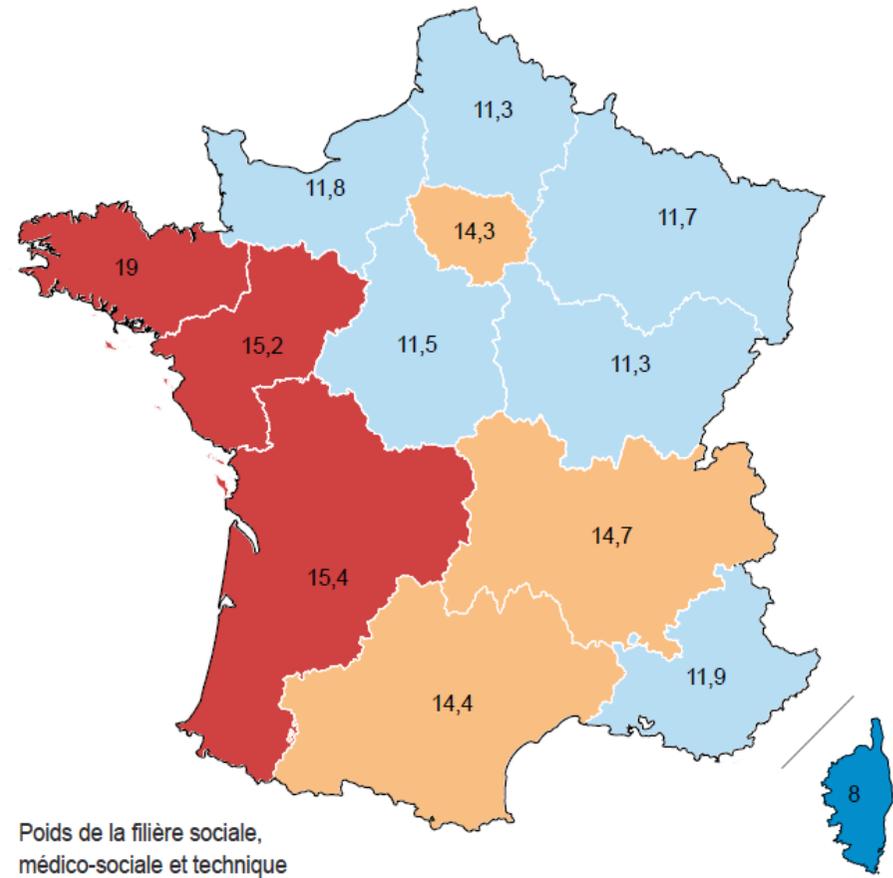
- Moins de 44,8
- 44,8 à 47
- 47 à 49
- 49 et plus



\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

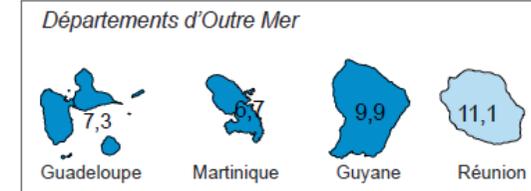
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 24. Poids de la filière sociale, médico-sociale et médico-technique au 31 décembre 2013



Poids de la filière sociale, médico-sociale et technique en % par région (France et DOM : 13,5)

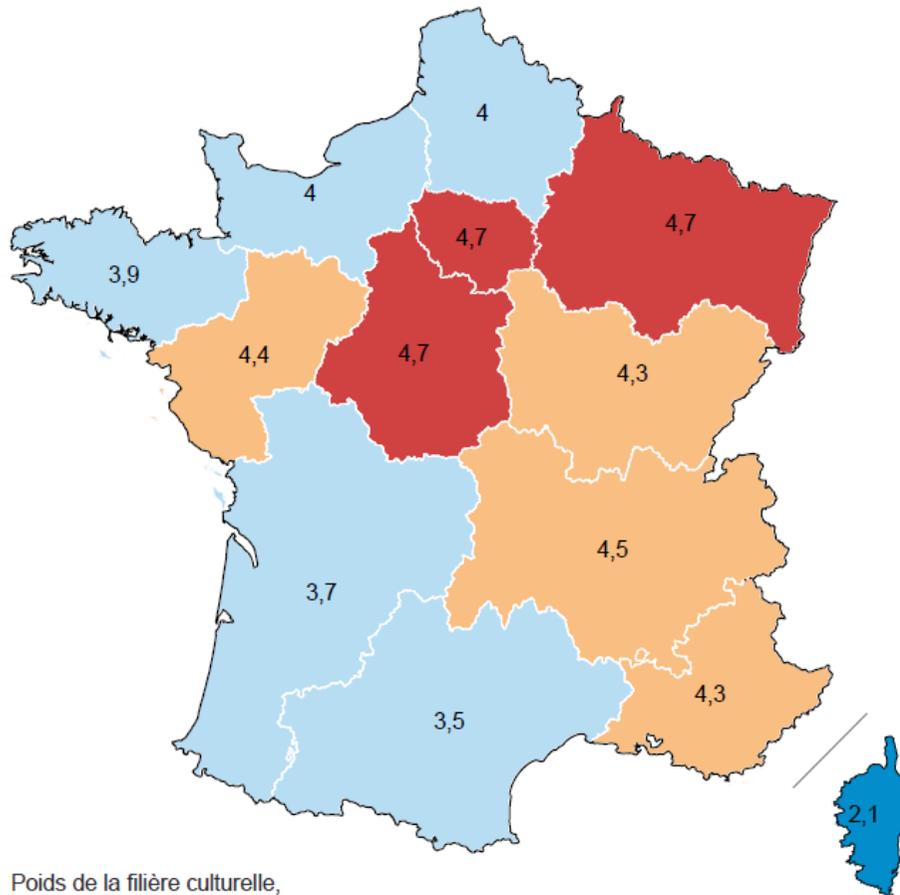
- Moins de 10
- 10 à 13,5
- 13,5 à 15
- 15 et plus



\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

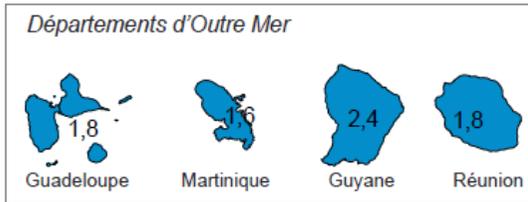
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 25. Poids de la filière culturelle au 31 décembre 2013



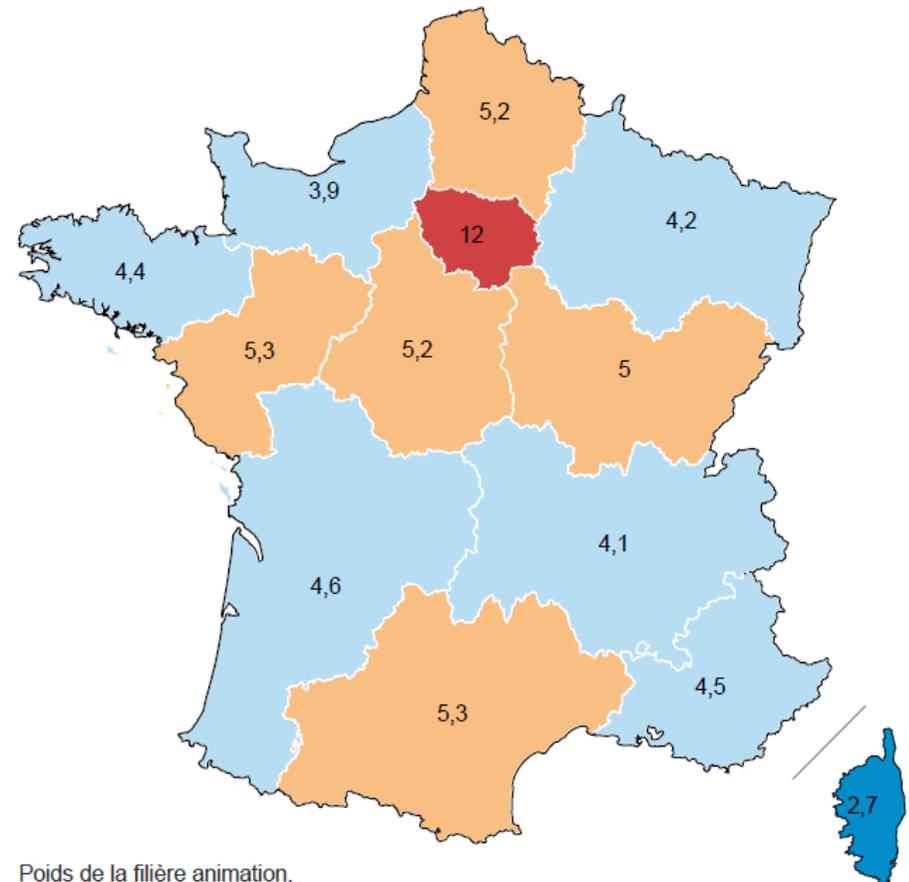
Poids de la filière culturelle, en % par région (France et DOM : 4,1)

- Moins de 2,5
- 2,5 à 4,1
- 4,1 à 4,6
- 4,6 et plus



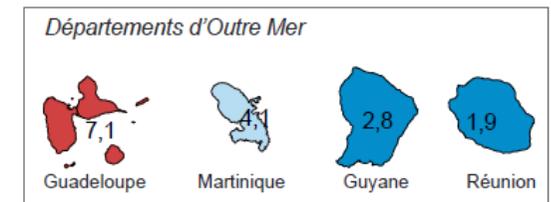
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

Carte 26. Poids de la filière animation au 31 décembre 2013



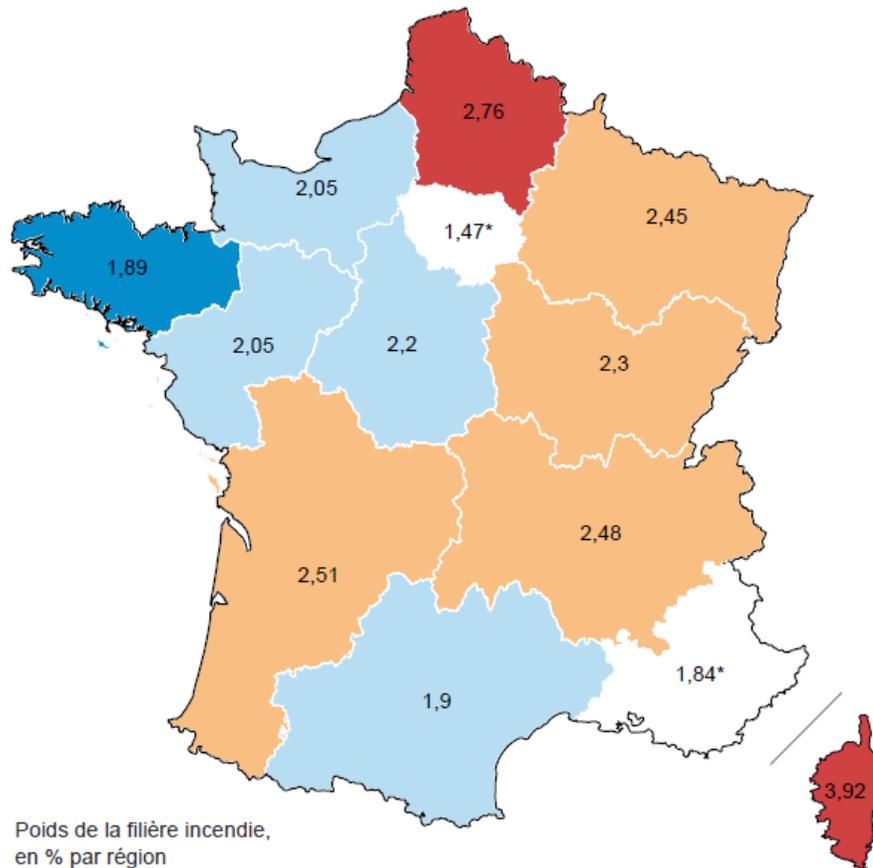
Poids de la filière animation, en % par région (France et DOM : 5,8)

- Moins de 3
- 3 à 5
- 5 à 5,8
- 5,8 et plus



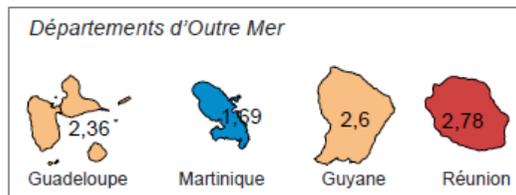
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 27. Poids de la filière incendie et secours (hors pompiers de Marseille et Paris\*) au 31 décembre 2013**



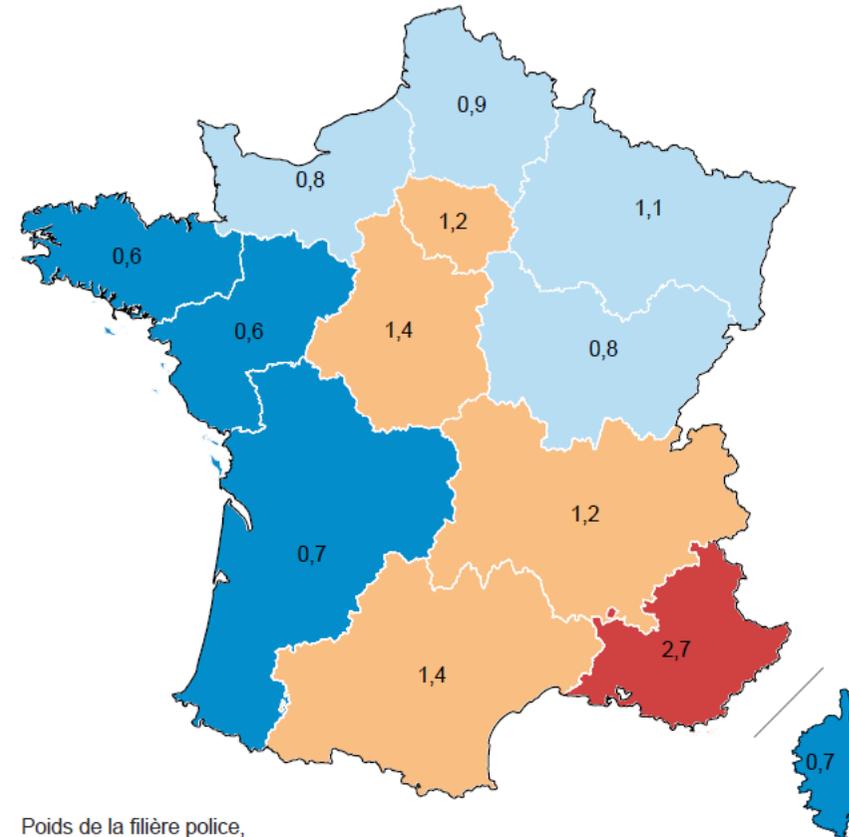
Poids de la filière incendie, en % par région (France et DOM : 2,14)

- Moins de 1,9
- 1,9 à 2,2
- 2,2 à 2,6
- 2,6 et plus
- \*



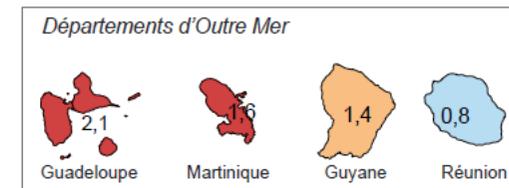
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 28. Poids de la filière police municipale au 31 décembre 2013**



Poids de la filière police, en % par région (France et DOM : 1,2)

- Moins de 0,8
- 0,8 à 1,2
- 1,2 à 1,5
- 1,5 et plus

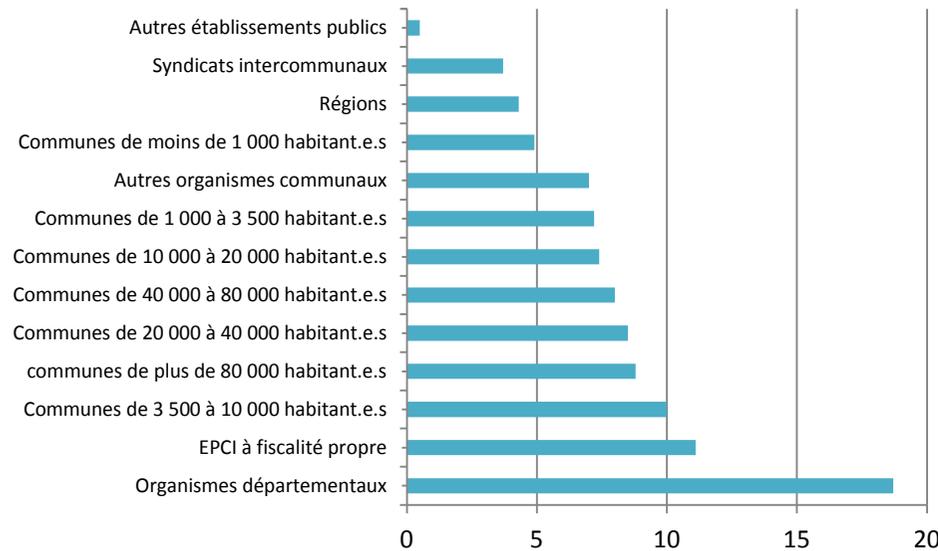


\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

## 5. Les types d'employeurs

Globalement, en France, les principaux employeurs de la fonction publique territoriale sont les organismes départementaux où environ un.e agent.e sur cinq y travaille (voir graphique 7). Les EPCI à fiscalité propre et les communes de 3 500 à 10 000 habitant.e.s sont les 2ème et 3ème employeurs avec respectivement 11,1% et 10 % des postes non annexes travaillant dans leurs collectivités.

**Graphique 7. Répartition des effectifs (postes non annexe) par type d'employeurs au 31/12/2013 (%)**



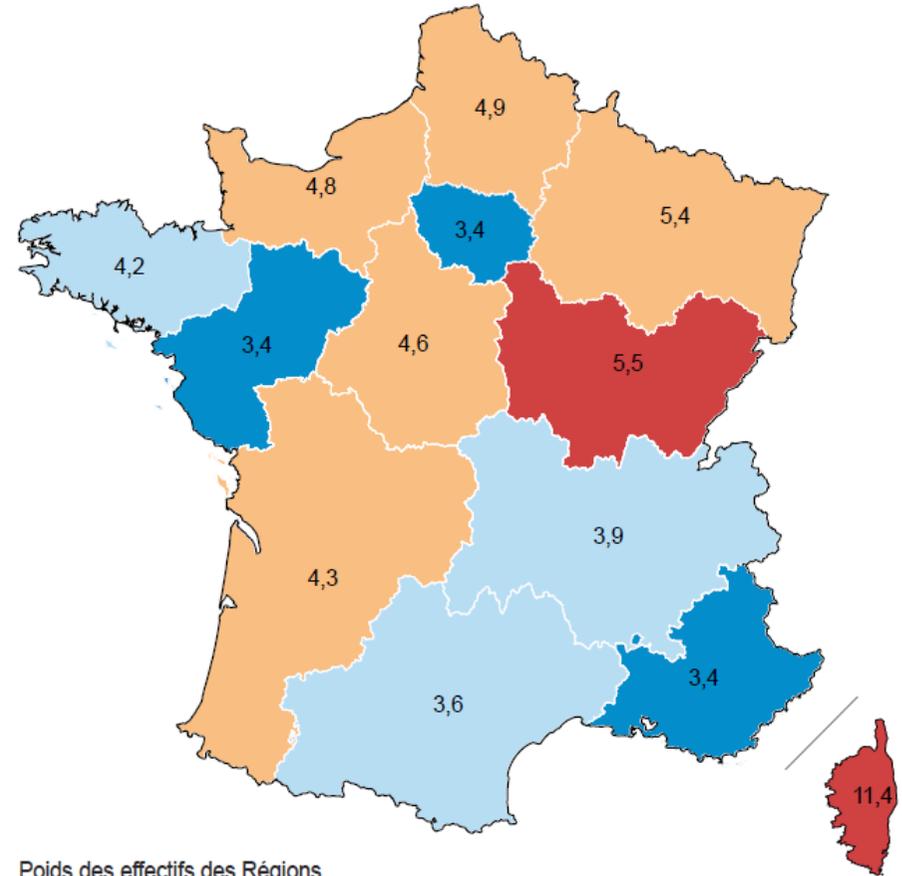
Source : Données SIASP 2013

Note de lecture : En 2013, en France, 18,7 % des agent.e.s territoriaux .ales travaillent dans des organismes départementaux.

Cependant, la répartition des effectifs par type d'employeurs peut varier d'une région à l'autre notamment selon sa structure administrative territoriale.

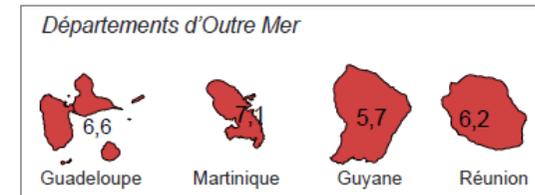
Ainsi, l'Île-de-France dont le nombre de villes de plus de 20 000 habitant.e.s est important regroupe plus d'un.e agent.e sur deux dans ces collectivités quand la Corse n'en regroupe qu'un.e sur cinq.

**Carte 29. Poids des effectifs des Régions au 31 décembre 2013**



Poids des effectifs des Régions, en % par région (France et DOM : 4,3)

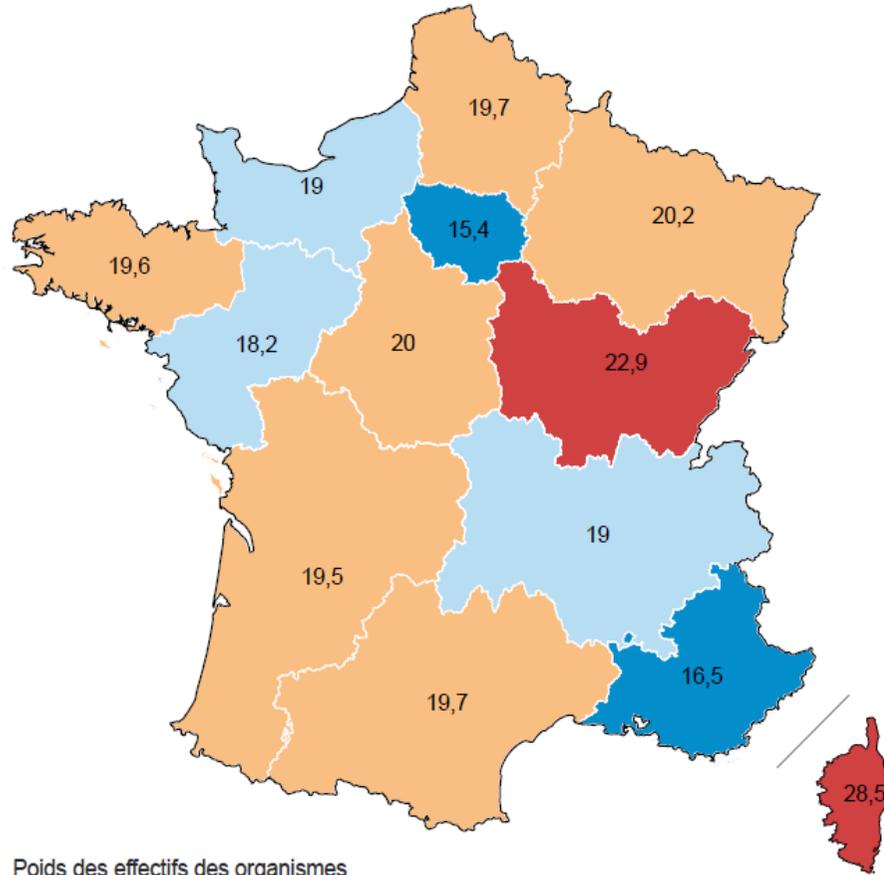
- Moins de 3,5
- 3,5 à 4,3
- 4,3 à 5,5
- 5,5 et plus



\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

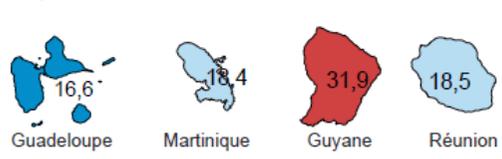
**Carte 30. Poids des effectifs des organismes départementaux (Départements, SDIS, centres de gestion) au 31 décembre 2013**



Poids des effectifs des organismes départementaux en % par région (France et DOM : 18,7)

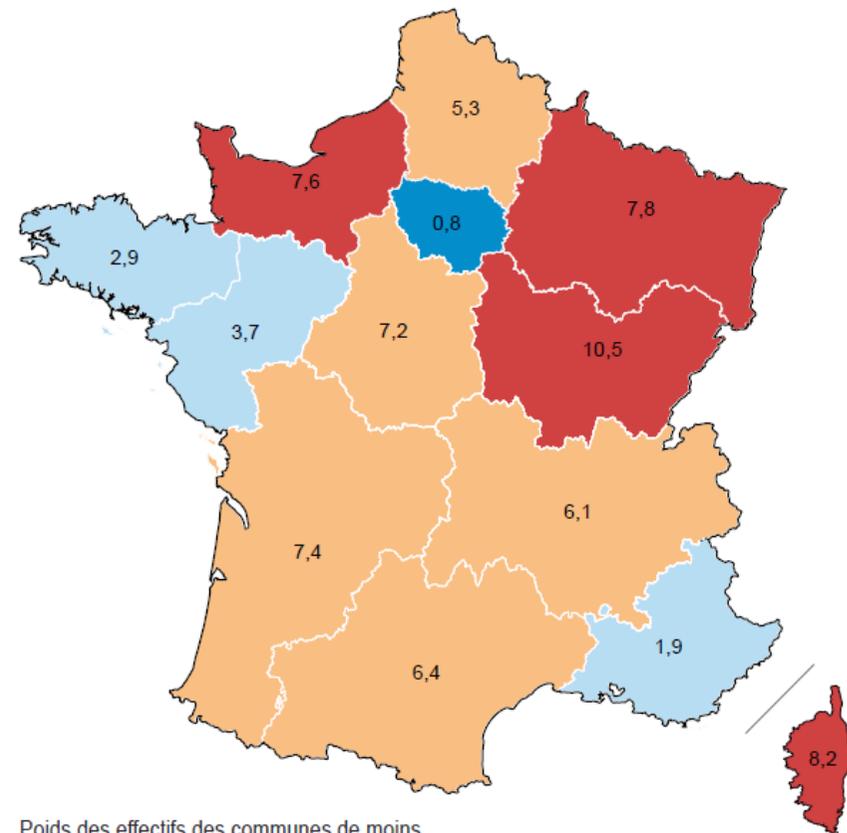
- Moins de 16,7
- 16,7 à 19
- 19 à 20,3
- 20,3 et plus

*Départements d'Outre Mer*



\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

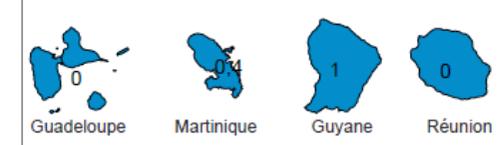
**Carte 31. Poids des effectifs des communes de moins de 1 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



Poids des effectifs des communes de moins de 1 000 habitant.e.s en % par région (France et DOM : 4,9)

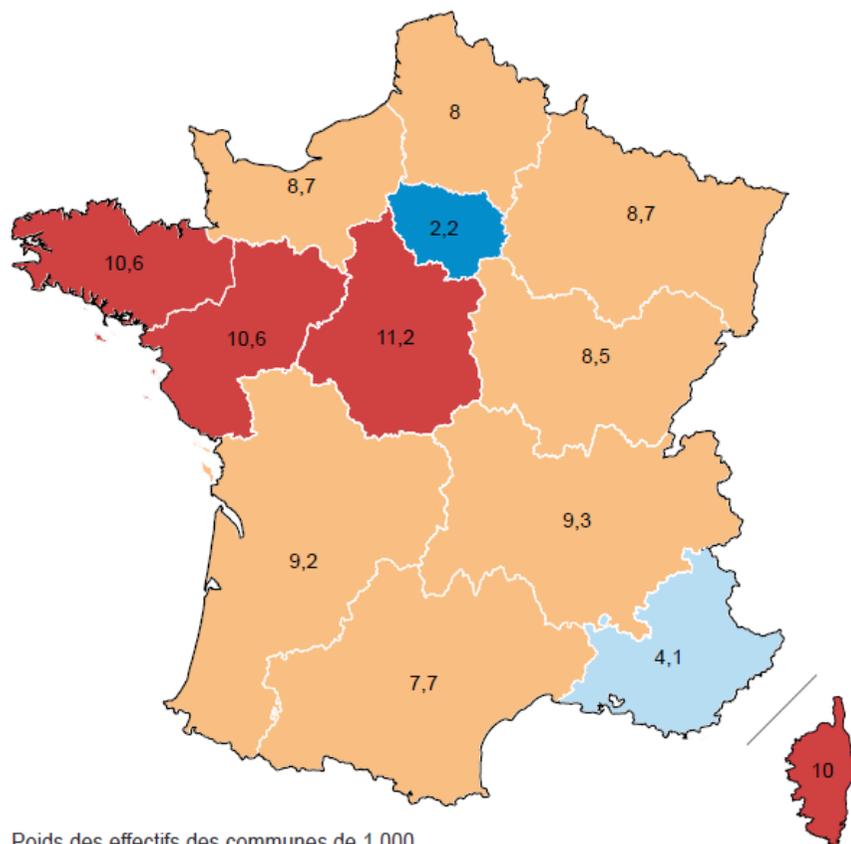
- Moins de 1
- 1 à 4,9
- 4,9 à 7,5
- 7,5 et plus

*Départements d'Outre Mer*



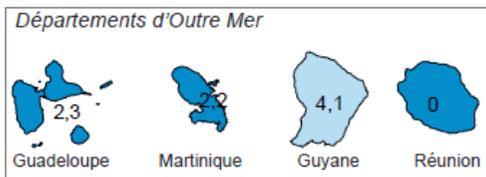
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 32. Poids des effectifs des communes de 1 000 à 3 500 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



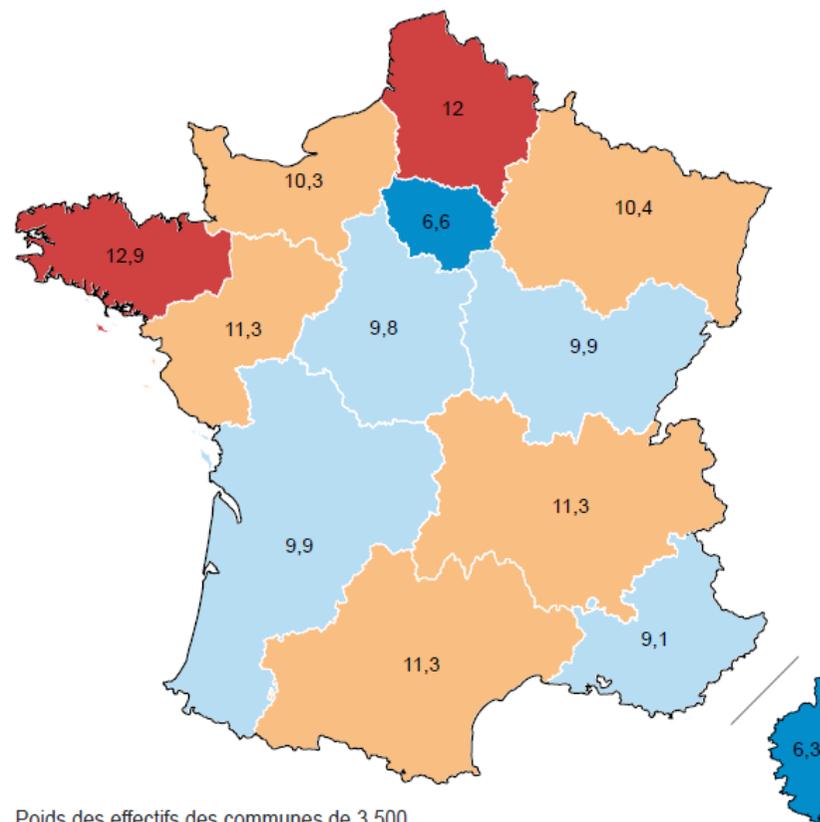
Poids des effectifs des communes de 1 000 à 3 500 habitant.e.s en % par région (France et DOM : 7,2)

- Moins de 2,5
- 2,5 à 7,2
- 7,2 à 10
- 10 et plus



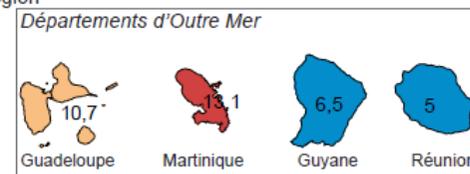
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 33. Poids des effectifs des communes de 3 500 à 10 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



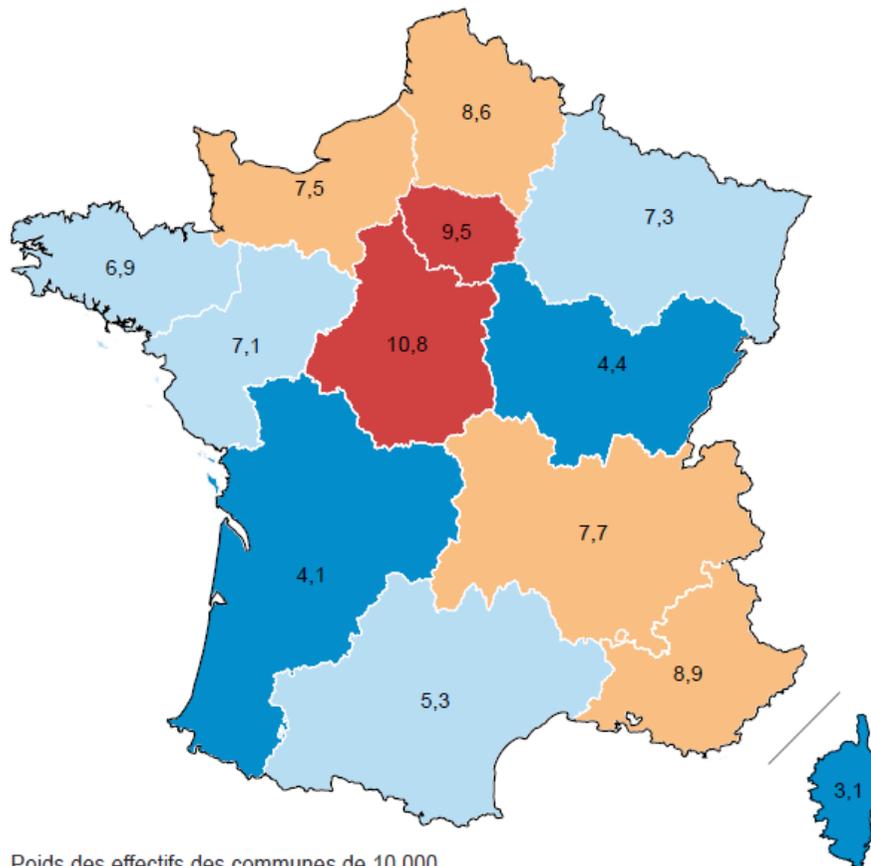
Poids des effectifs des communes de 3 500 à 10 000 habitant.e.s en % par région (France et DOM : 10)

- Moins de 9
- 9 à 10
- 10 à 12
- 12 et plus



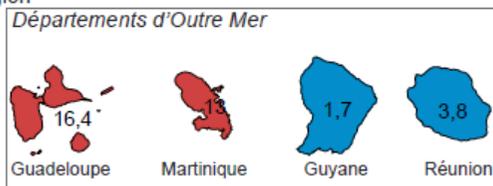
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 34. Poids des effectifs des communes de 10 000 à 20 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



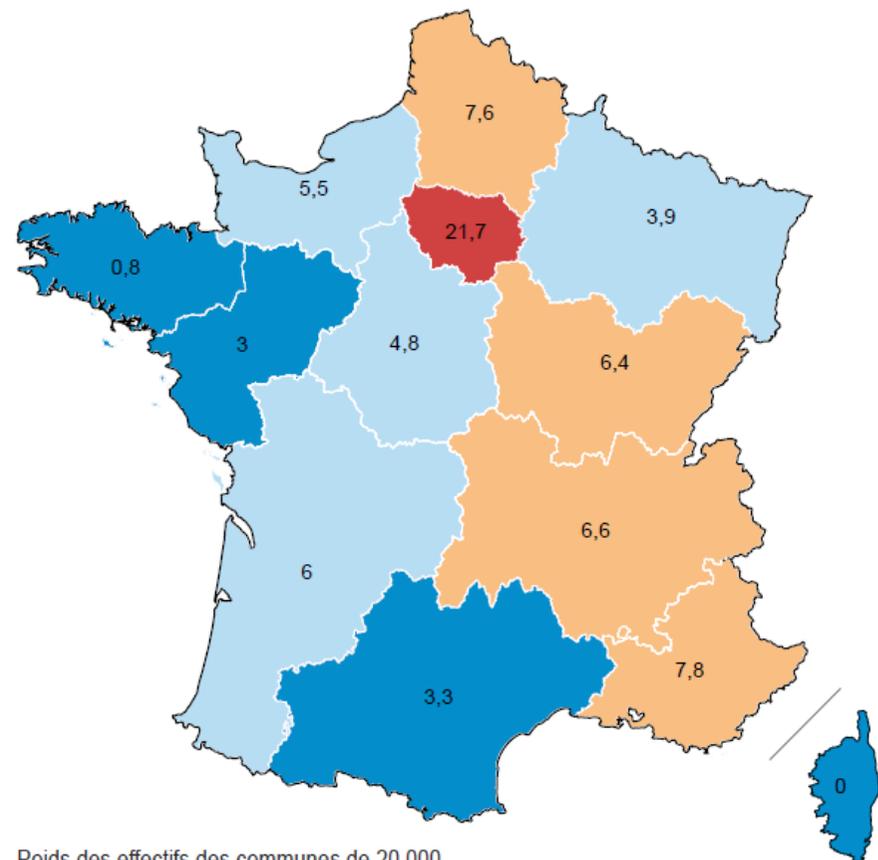
Poids des effectifs des communes de 10 000 à 20 000 habitant.e.s en % par région  
(France et DOM : 7,4)

- Moins de 5
- 5 à 7,4
- 7,4 à 9,5
- 9,5 et plus



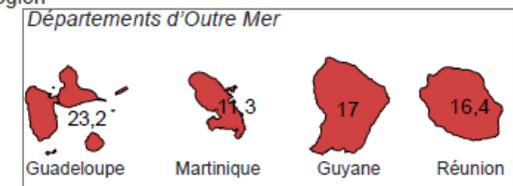
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 35. Poids des effectifs des communes de 20 000 à 40 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



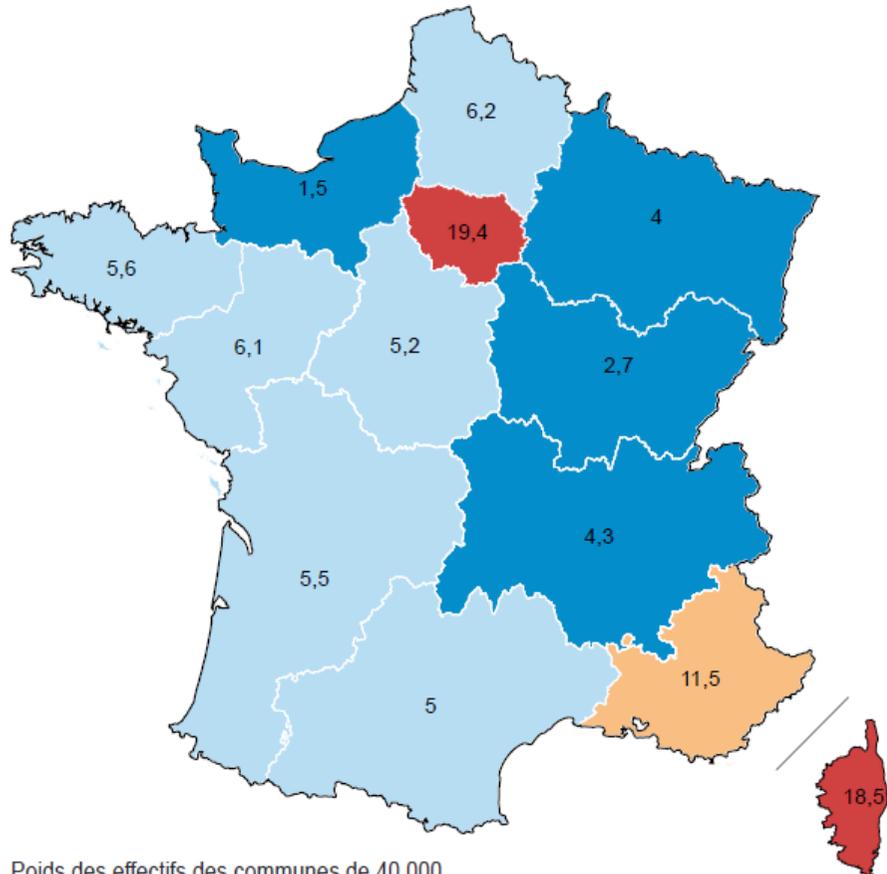
Poids des effectifs des communes de 20 000 à 40 000 habitant.e.s en % par région  
(France et DOM : 8,5)

- Moins de 3,9
- 3,9 à 6,4
- 6,4 à 8,5
- 8,5 et plus



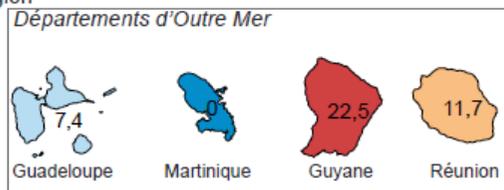
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 36. Poids des effectifs des communes de 40 000 à 80 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



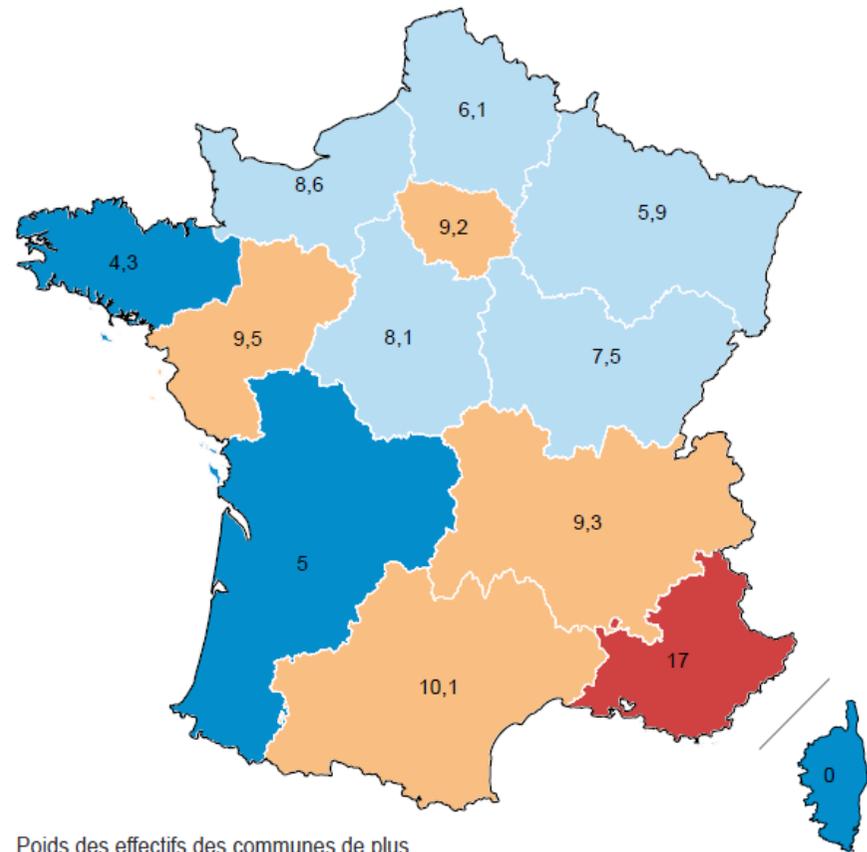
Poids des effectifs des communes de 40 000 à 80 000 habitant.e.s en % par région (France et DOM : 8)

- Moins de 5
- 5 à 8
- 8 à 12
- 12 et plus



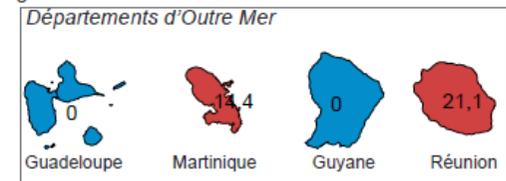
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 37. Poids des effectifs des communes de plus de 80 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013**



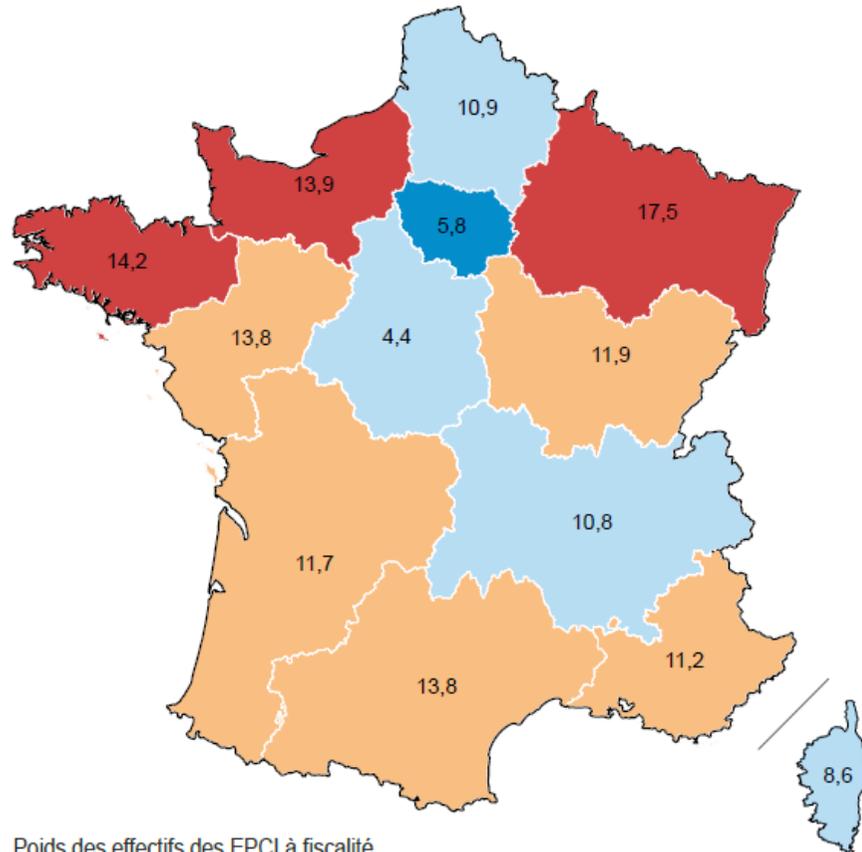
Poids des effectifs des communes de plus de 80 000 habitant.e.s en % par région (France et DOM : 8,8)

- Moins de 5,9
- 5,9 à 8,8
- 8,8 à 14
- 14 et plus



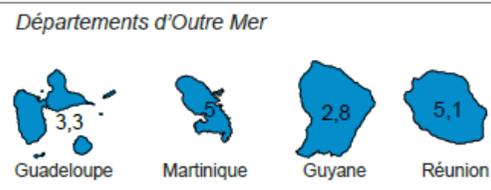
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
 Source : INSEE, Données SIASP 2013  
 CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 38. Poids des effectifs des EPCI à fiscalité propre**  
Communautés de communes, d'agglomération et urbaines  
au 31 décembre 2013



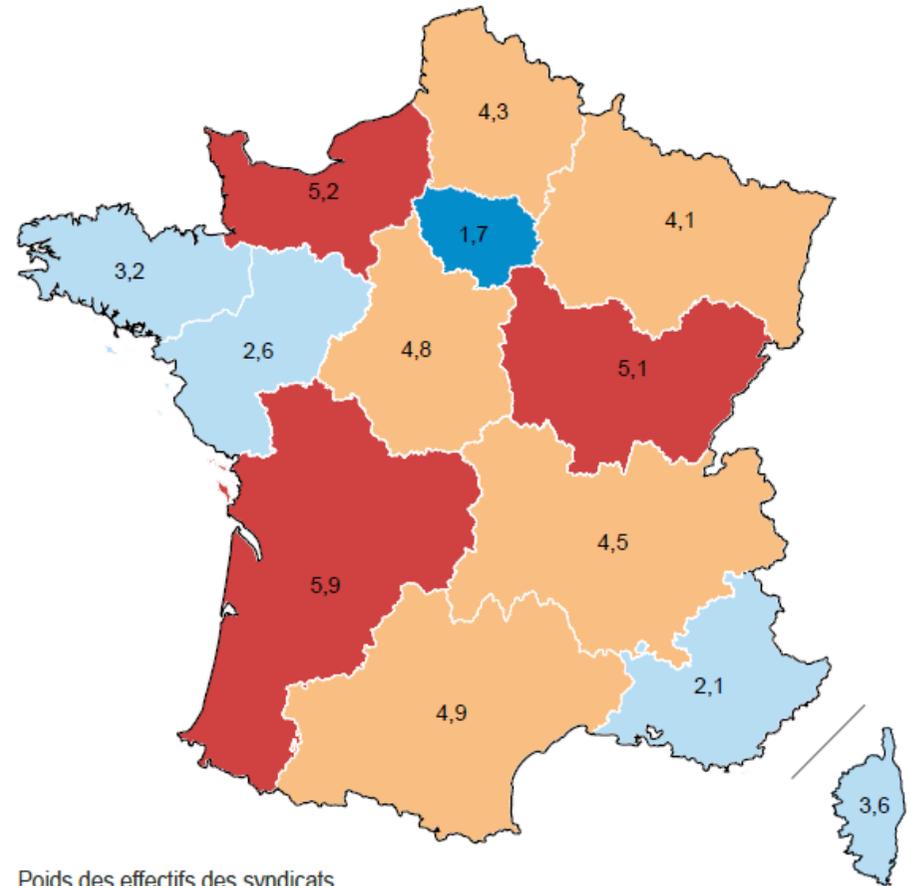
Poids des effectifs des EPCI à fiscalité propre en % par région (France et DOM : 11,1)

- Moins de 5,9
- 5,9 à 11,1
- 11,1 à 13,9
- 13,9 et plus



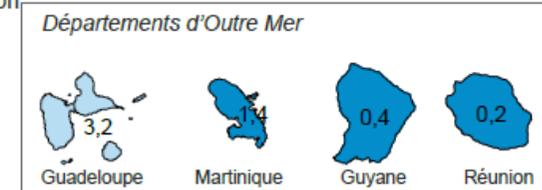
\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

**Carte 39. Poids des effectifs des syndicats intercommunaux**  
au 31 décembre 2013



Poids des effectifs des syndicats intercommunaux en % par région (France et DOM : 3,7)

- Moins de 2
- 2 à 3,7
- 3,7 à 5,1
- 5,1 et plus



\* Nombre de postes non annexes hors emplois aidés de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux (hors pompiers de Marseille et administrations parisiennes).  
Source : INSEE, Données SIASP 2013  
CNFPT, Observatoire de la FPT, octobre 2016

## 6. Taille des employeurs

Les collectivités et établissements publics territoriaux de très petites tailles (moins de 50 agent.e.s) concentrent 18 % de l'emploi territorial pour 89,5 % des employeurs territoriaux.

A l'inverse, les collectivités et établissements publics locaux de grandes tailles (de 500 agent.e.s ou plus) réunissent plus de 50 % de l'emploi territorial pour 1,4 % des employeurs.

**Tableau 4. Répartition des collectivités et effectifs par type d'employeur en 2013**

	Poids des collectivités (%)	Poids des effectifs (%)
Collectivités de moins de 50 agent.e.s	89,5	17,9
Collectivités de 50 à 499 agent.e.s	9,1	30,7
Collectivités de plus de 500 agent.e.s	1,4	51,4

Source : Données SIASP 2013

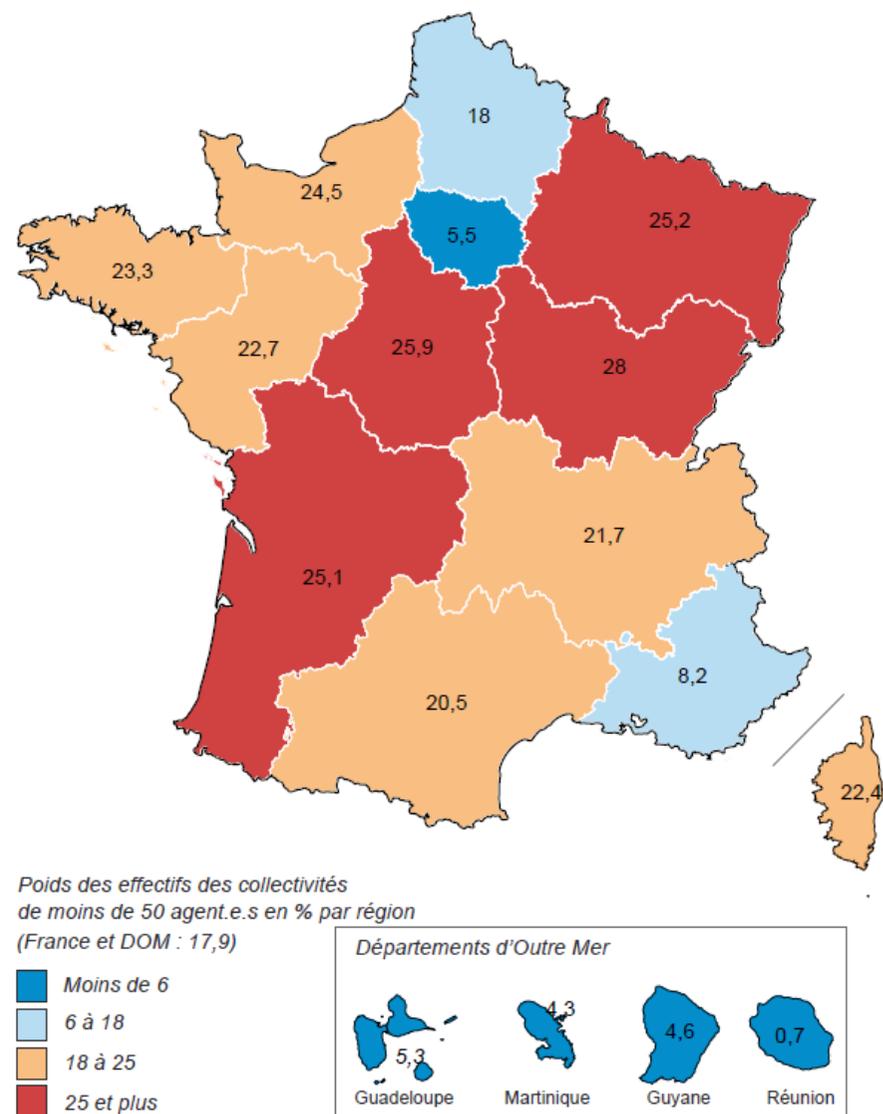
Note de lecture : 9,1 des collectivités ont 50 à 100 agent.e.s.

Dans les cartes suivantes, sont représentés, par région, le poids des effectifs selon la taille des employeurs.

Ainsi dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Normandie et Nouvelle-Aquitaine, le poids des effectifs des collectivités de « petites tailles » (inférieur à 50 agent.e.s) est plus important comparativement à la moyenne nationale.

Inversement, dans les régions Guyane, Île-de-France, PACA et la Réunion, le poids des effectifs des collectivités de « grandes tailles » (supérieur à 500 agent.e.s) est plus important comparativement à la moyenne nationale.

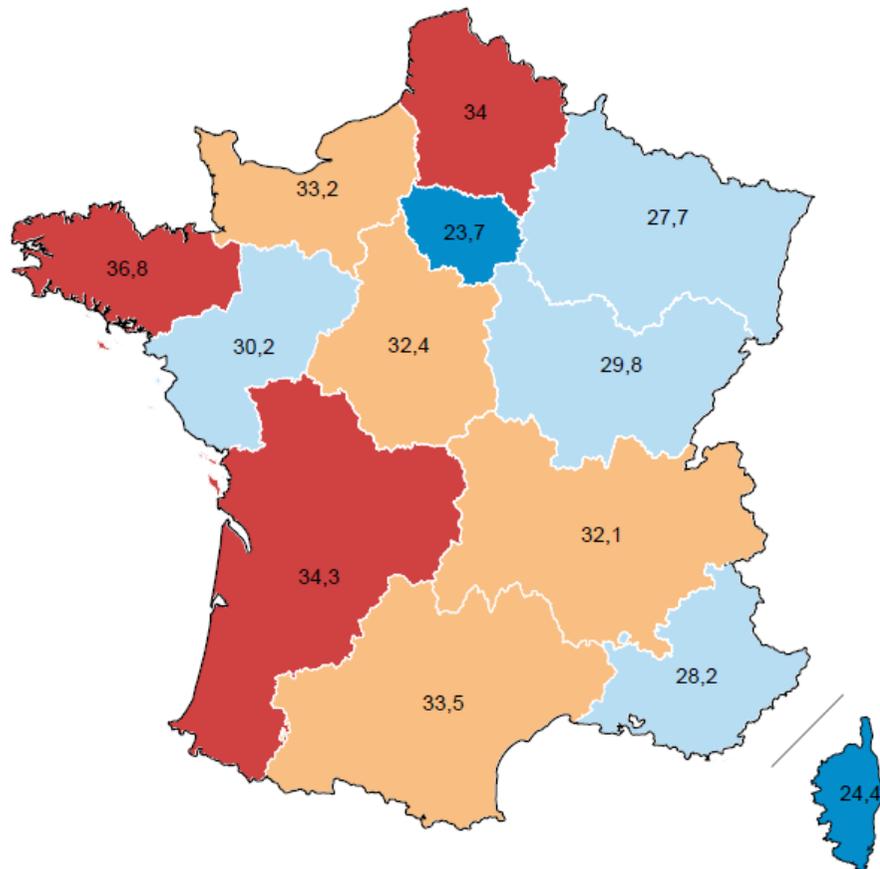
**Carte 40. Poids des effectifs des collectivités de 1 à 49 agent.e.s au 31 décembre 2013**



\* Nombre de postes non annexes (hors Source : INSEE, Données SIASP 2013 CNFPT, Observatoire de la FPT, mars 2017

pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

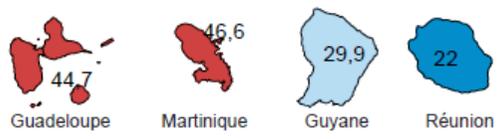
**Carte 41. Poids des effectifs des collectivités de 50 à 499 agent.e.s au 31 décembre 2013**



Poids des effectifs des collectivités de 50 à 499 agent.e.s en % par région (France et DOM : 30,7)

- Moins de 25
- 25 à 30,7
- 30,7 à 34
- 34 et plus

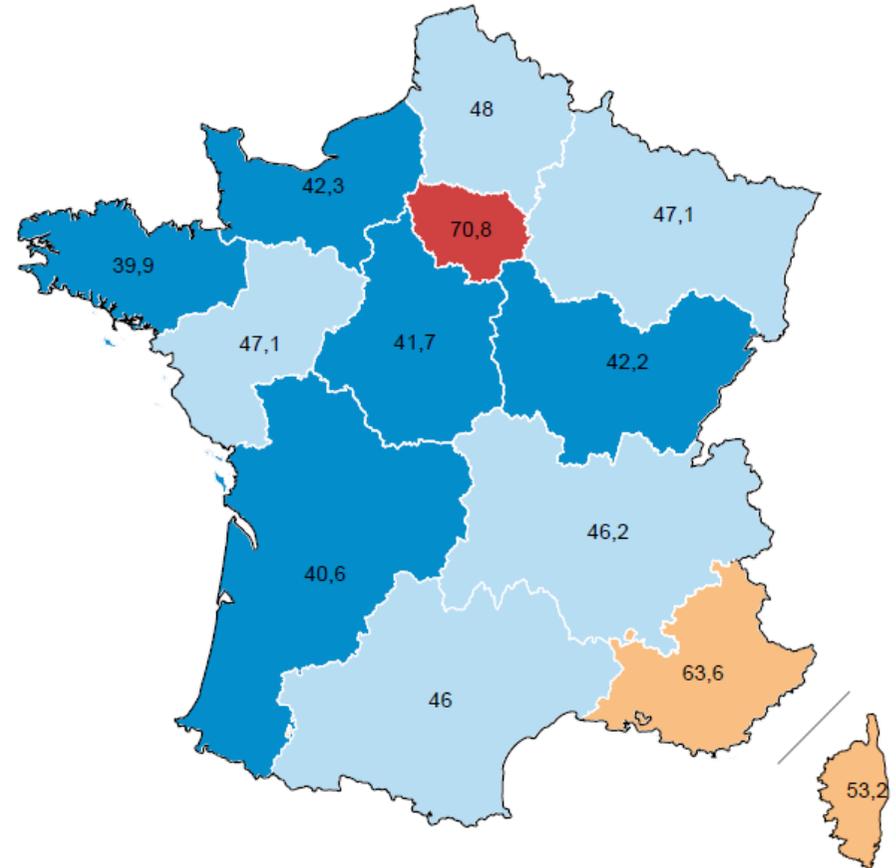
Départements d'Outre Mer



pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

\* Nombre de postes non annexes (hors Source : INSEE, Données SIASP 2013 CNFPT, Observatoire de la FPT, mars 2017

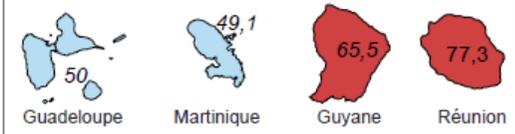
**Carte 42. Poids des effectifs des collectivités de plus de 500 agent.e.s au 31 décembre 2013**



Poids des effectifs des collectivités de plus de 500 agent.e.s en % par région (France et DOM : 51,4)

- Moins de 42,5
- 42,5 à 51,4
- 51,4 à 65
- 65 et plus

Départements d'Outre Mer



pompiers de Marseille et administrations parisiennes).

\* Nombre de postes non annexes (hors Source : INSEE, Données SIASP 2013 CNFPT, Observatoire de la FPT, mars 2017

## Méthodologie

### 1. Zonages retenus pour l'étude

Le zonage retenu recouvre le champ d'action des différentes strates de collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ainsi, les données sont réparties au niveau régional (découpage au 1<sup>er</sup> janvier 2016), départemental, intercommunal et communal. Ces découpages sont conformes aux découpages administratifs.

La loi relative à la délimitation des régions a été promulguée le 16 janvier 2015. Cette loi (article 1) substitue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux 22 régions métropolitaines existantes 13 régions constituées par l'addition de régions sans modification des départements qui les composent.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. La loi fixe, dans l'article 33, un seuil minimal de population de 15 000 habitant.e.s pour les EPCI à fiscalité propre, ce qui entraîne une refonte de la carte intercommunale et un regroupement de ces EPCI.

A ces découpages administratifs seront ajoutées des cartes par zone d'emploi, aire urbaines et bassin de vie. Elles seront réalisées par regroupement des communes selon les tableaux de correspondances proposés pour chacun des zonages, dont les définitions figurent ci-après.

Les représentations par région, département et EPCI à fiscalité propre sont au niveau national, alors que les représentations par commune sont au niveau régional.

### Définitions :

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

Les zones d'emploi dont les contours ont été actualisés en 2010 sont désormais fondées sur le critère unique des migrations communales alternantes domicile - travail, l'objectif étant que le nombre d'actifs occupés résidant et travaillant dans la zone rapporté au nombre de personnes résidant dans la zone et travaillant dans ou au dehors de la zone (appelé taux de stabilité), soit le plus élevé possible.

Les règles retenues sont les suivantes :

- chaque zone d'emploi est constituée d'un ensemble de communes entières ;
- l'ensemble des zones d'emploi constitue la France (partition entière de la France) ;
- une commune ne peut appartenir qu'à une seule zone d'emploi ;
- les communes d'une zone d'emploi sont contiguës ;
- aucune zone ne peut comporter moins de 5 000 actifs (afin de pouvoir diffuser une information statistique fiable, en particulier sur les taux de chômage localisés et les estimations d'emploi salarié) ;
- afin de mieux respecter la réalité des marchés du travail locaux, les nouvelles zones d'emploi s'affranchissent, dans

une certaine mesure, des limites administratives (départements voire dans un nombre limité de cas, régions) ;

- les zones d'emploi ne doivent pas être trop importantes en termes de population ou de surface afin de conserver leur pertinence en tant que bassins locaux d'emploi.

#### Les aires urbaines et le zonage en aires urbaines de 2010 :

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine d'au moins 1 500 emplois) et par une couronne périurbaine composée des communes où au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

On distingue :

- les grandes aires urbaines (242 pôles de plus de 10 000 emplois et leur couronne, couvrant un total de 15 562 communes), les moyennes aires (131 pôles de 5 000 à 10 000 emplois et leur couronne, couvrant 1 250 communes) et les petites aires (420 pôles de 1 500 à 5 000 emplois et leur couronne, couvrant 1 460 communes) ;
- les communes multipolarisées des grandes aires urbaines : 3 980 communes situées hors des aires, où au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles ;
- les autres communes multipolarisées : communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires quelle que soit leur taille ;
- les communes isolées hors influence des pôles : communes n'appartenant pas à une aire et non polarisées.

## 2. Indicateurs retenus

Pour chaque niveau de découpage, sont représentés les effectifs territoriaux et le taux d'administration territorial, afin, d'une part de localiser l'emploi territorial et d'autre part de relativiser à certains

endroits la forte présence d'effectifs territoriaux par le nombre d'habitant.e.s du territoire.

Les autres indicateurs retenus par la suite dépendent du zonage choisit, ils matérialisent les caractéristiques statutaires des agent.e.s territoriaux.ales, le taux de féminisation et la répartition de l'emploi au travers les différents employeurs.

Ainsi, par région, sont représentés le taux de féminisation, le poids de chaque catégorie hiérarchique, celui de chaque filière et de chaque statut.

Par région, on représentera aussi le poids des effectifs territoriaux selon le type de collectivités ou d'établissements publics.

Pour les EPCI à fiscalité propre, sont cartographiés les effectifs intercommunaux et communaux et le taux d'administration intercommunal.

Enfin, la cartographie régionale modélise les effectifs et le taux d'administration par commune pour chaque région administrative selon le nouveau découpage des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 3. Sources (SIASP, RP...)

Deux sources de données ont été utilisées pour la réalisation de ces cartes, les données issues du système d'information sur les agent.e.s des services publics (SIASP) au 31 décembre 2013 et les données du recensement de la population en 2013 (RP 2013).

### **Les données issues du système d'information SIASP**

Le SIASP s'inscrit, à l'INSEE, dans le contexte de l'élaboration, au sein du Système d'Information sur l'Emploi et les Revenus d'Activité, d'un socle annuel et trimestriel d'emploi et de revenus constitué par la synthèse de sources administratives. Conformément aux recommandations d'Eurostat, le système d'information sur l'emploi et les rémunérations repose sur la mobilisation de sources administratives, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Dans le système d'information sur la fonction publique, les

sources administratives viennent se substituer aux enquêtes déclaratives auprès des employeurs anciennement mobilisées, sujettes parfois à certaines imprécisions ou incohérences ou bien à des lacunes du fait de leur caractère non obligatoire. C'était notamment le cas de l'enquête auprès des établissements de la fonction publique territoriale (enquête Colter de l'Insee) supprimée à l'issue de l'exercice 2008.

Le nouveau système d'information sur la fonction publique, conçu et produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense à la fois les données sur l'emploi et sur les rémunérations des agent.e.s des trois fonctions publiques, dans une dimension nationale mais aussi territoriale détaillée. Il couvre les besoins structurels (données annuelles) mais aussi les besoins conjoncturels (données trimestrielles). Il vise à assurer la meilleure comparabilité possible et une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois fonctions publiques, tout en permettant des comparaisons public-privé. Enfin, il a vocation à appréhender les trajectoires individuelles (dimension longitudinale), dans une problématique d'analyse des carrières salariales.

Les informations consolidées, issues de données individuelles relatives à chaque salarié déclarées par l'établissement employeur, permettent une meilleure comptabilisation des salariés (pas de double compte, possibilité de repérer les personnes exerçant plusieurs emplois salariés dans les fonctions publiques), une caractérisation plus précise de(s) emploi(s) occupé(s) et une évaluation de l'ensemble des rémunérations du salarié dans les trois fonctions publiques.

### **Le champ couvert et les notions utilisées**

Le champ couvre les personnels titulaires, contractuel.le.s et emplois aidés, en **postes actifs principaux et secondaires non annexes**, de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (Régions, Départements, SDIS, Communes et établissements communaux, Etablissements publics intercommunaux, Centres de gestion, SIVOM, SIVU, Syndicats mixtes et tout autre établissement public local).

Cette étude couvre tout le territoire national hors Mayotte.

En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude. Les effectifs du CNFPT ne sont pas non plus pris en compte du fait de leur entière localisation à Paris.

### **Notions utilisées pour SIASP :**

Poste principal/secondaire : D'après l'INSEE, c'est le poste de l'agent le mieux rémunéré, lorsque l'agent occupe un deuxième poste moins rémunéré, il est considéré comme poste secondaire.

Poste annexe/non annexe : D'après l'INSEE, un poste est dit non annexe lorsque le salaire dépasse un certain montant (le salaire net de la période est supérieur à 3 fois le SMIC mensuel net) ou que le volume d'heures travaillées est suffisant (la durée de la période est supérieure à 30 jours et le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période est supérieur à 1,5 heure). Dans le cas contraire, le poste est dit annexe.

### **Les données issues du RP 2013**

L'utilisation du recensement de la population par commune nous permet, dans un premier temps, de calculer le taux d'administration quel que soit le niveau géographique et, dans un deuxième temps, de répartir les effectifs territoriaux de collectivités, ayant un champ d'action supérieur au niveau géographique représenté, au prorata du poids des niveaux géographiques concernés.

#### 4. Méthodologie utilisée pour la cartographie

Les collectivités territoriales possèdent parfois une structure siège et des antennes. Pour ces dernières, on ne connaît pas leurs effectifs qui sont additionnés à ceux du siège. Certaines zones sont donc surreprésentées du fait que le siège y est domicilié.

Pour chaque échelle de représentation, les agent.e.s des collectivités concernées sont donc répartis proportionnellement en fonction du poids du nombre d'habitant.e.s de la zone concernée. Et cela afin d'appréhender au mieux la répartition des agent.e.s territoriaux.ales sur le territoire.

Ainsi lors des représentations par département, les agent.e.s des Régions ont été répartis au prorata du poids de la population des départements dans la région.

Concernant les cartes par intercommunalité, les agent.e.s des Régions, des SDIS et des Départements ont été répartis au prorata du poids de la population des intercommunalités dans la région et le département.

Enfin, pour l'atlas régional, les effectifs des Régions, des SDIS, des Départements et des EPCI à fiscalité propre ont été ventilés proportionnellement au poids de la commune dans ces différentes strates (régionale, départementale et intercommunale).

Seuls les effectifs des syndicats intercommunaux n'ont pas été répartis selon les communes du périmètre. Ils se concentrent dans la commune siège.

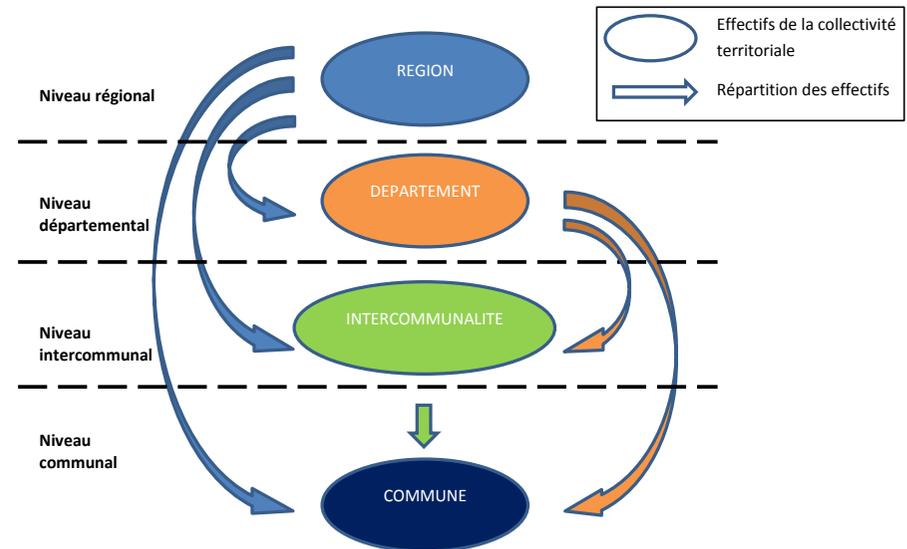
Ainsi :

**Effectifs finaux par région** = Effectifs des collectivités situées dans la région + Effectifs de la Région.

**Effectifs finaux par département** = Effectifs des collectivités situés dans le département + Effectifs de la Région répartis au prorata du poids de chaque département dans la région.

**Effectifs finaux par intercommunalité** = Effectifs de l'intercommunalité + Effectifs du Département répartis au prorata du poids de l'intercommunalité dans le département + Effectifs de la Région répartis au prorata du poids de l'intercommunalité dans la région + Effectifs des SDIS répartis au prorata du poids de l'intercommunalité dans le département.

**Effectifs finaux par zone d'emploi et bassin de vie** = Effectifs finaux des communes incluses dans le périmètre.



## Liste des cartes, des tableaux et des graphiques

### Cartes

- Carte 1. Nombre d'agent.e.s\* territoriaux.ales par région au 31 décembre 2013
- Carte 2. Nombre d'agent.e.s\* territoriaux.ales par département au 31 décembre 2013
- Carte 3. Évolution des effectifs\* territoriaux par région (2010/2013)
- Carte 4. Taux d'administration territoriale au 31 décembre 2013
- Carte 5. Taux d'administration territoriale au 31 décembre 2013
- Carte 6. Fonction publique la plus représentée par département au 31 décembre 2013
- Carte 7. Taux d'administration territoriale par intercommunalité au 31 décembre 2013
- Carte 8. Taux d'administration territoriale par zone d'emploi au 31 décembre 2013
- Carte 9. Part de la sphère présentielle en 2013
- Carte 10. Taux d'administration territoriale par bassin de vie au 31 décembre 2013
- Carte 11. Les aires d'influences des villes – le zonage en aires urbaines 2010
- Carte 12. Taux d'administration territoriale des grandes aires urbaines au 31 décembre 2013
- Carte 13. Taux d'administration territoriale des moyennes et petites aires urbaines au 31 décembre 2013
- Carte 14. Taux d'administration territoriale des communes isolées au 31 décembre 2013
- Carte 16. Le poids des agent.e.s de catégorie A au 31 décembre 2013
- Carte 17. Le poids d'agent.e.s de catégorie B au 31 décembre 2013
- Carte 18. Le poids d'agent.e.s de catégorie C au 31 décembre 2013

- Carte 19. Le poids des fonctionnaires au 31 décembre 2013
- Carte 20. Le poids des agent.e.s contractuel.le.s au 31 décembre 2013
- Carte 21. Le poids des agent.e.s en emplois aidés au 31 décembre 2013
- Carte 22. Poids de la filière administrative par région au 31 décembre 2013
- Carte 23. Poids de la filière technique par région au 31 décembre 2013
- Carte 24. Poids de la filière sociale, médico-sociale et médico-technique au 31 décembre 2013
- Carte 25. Poids de la filière culturelle au 31 décembre 2013
- Carte 26. Poids de la filière animation au 31 décembre 2013
- Carte 27. Poids de la filière incendie et secours (hors pompiers de Marseille et Paris\*) au 31 décembre 2013
- Carte 28. Poids de la filière police municipale au 31 décembre 2013
- Carte 29. Poids des effectifs des Régions au 31 décembre 2013
- Carte 30. Poids des effectifs des organismes départementaux (Départements, SDIS, centres de gestion) au 31 décembre 2013
- Carte 31. Poids des effectifs des communes de moins de 1 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013
- Carte 32. Poids des effectifs des communes de 1 000 à 3 500 habitant.e.s au 31 décembre 2013
- Carte 33. Poids des effectifs des communes de 3 500 à 10 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013
- Carte 34. Poids des effectifs des communes de 10 000 à 20 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013
- Carte 35. Poids des effectifs des communes de 20 000 à 40 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013
- Carte 36. Poids des effectifs des communes de 40 000 à 80 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013
- Carte 37. Poids des effectifs des communes de plus de 80 000 habitant.e.s au 31 décembre 2013

Carte 38. Poids des effectifs des EPCI à fiscalité propre Communautés de communes, d'agglomération et urbaines au 31 décembre 2013

Carte 39. Poids des effectifs des syndicats intercommunaux au 31 décembre 2013

Carte 40. Poids des effectifs des collectivités de 1 à 49 agent.e.s au 31 décembre 2013

Carte 41. Poids des effectifs des collectivités de 50 à 499 agent.e.s au 31 décembre 2013

Carte 42. Poids des effectifs des collectivités de plus de 500 agent.e.s au 31 décembre 2013

### **Graphiques**

Graphique 1. Évolution de l'emploi dans la FPT / Emploi global 2010-2013 (%)

Graphique 2. Taux d'administration de la fonction publique territoriale (‰)/ taux de chômage annuel (emploi global) en 2013

Graphique 3. Taux de féminisation dans la fonction publique territoriale / Taux d'activité des femmes (emploi global) en 2013

Graphique 4. Part des catégories A et B de la fonction publique territoriale/ Part des cadres et professions intellectuelles supérieures et intermédiaires en 2013

Graphique 5. Répartition des agent.e.s territoriaux selon la filière d'emploi (2013)

Graphique 6. Répartition des agent.e.s territoriaux.ales par type de filières (en 2013)

Graphique 7. Répartition des effectifs (postes non annexe) par type d'employeurs au 31/12/2013 (%)

### **Tableaux**

Tableau 1. Répartition des départements selon le taux d'administration en 2013 territoriale et le taux de chômage (DOM 2014)

Tableau 2. Répartition des EPCI et de leurs effectifs selon le taux d'administration en 2013

Tableau 3. Taux d'administration territoriale selon les aires urbaines au 31 décembre 2013

Tableau 4. Répartition des collectivités et effectifs par type d'employeur en 2013

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine

Rédacteurs : Arthur Babelon, Jérôme Broquet et Alexandre Floury

---

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
80, RUE DE REUILLY – CS 41232 – 75578 PARIS CEDEX 12  
TÉL. : 01 55 27 44 00 – FAX : 01 55 27 44 01  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

---